

Premier chapitre

* * *

Le développement local : acteurs, espace et régulation

Parler du local à l'heure de la mondialisation paraît paradoxal dans le contexte actuel. La réalité est que le retour en force du local découle de l'incapacité à traiter les stratégies d'acteurs en dehors des cadres spatiaux. Mais le retour du local démontre que la dynamique de globalisation repose sur des espaces où le local sert de ciment pour un « territoire en réseau » comme le souligne Pierre Veltz.²⁰ L'auteur de « *Mondialisation, villes et territoires, économie d'archipel* » note que le versant économique de ces territoires en réseaux constitue le nœud d'une économie globalisée.²¹

Dans un contexte social, économique et politique en mutation, l'histoire du local montre qu'il a été décomposé pour être recomposé par la suite.²² La décomposition de l'ancien local est en effet liée à l'effritement du système fordiste. Des régions rurales et des catégories sociales ont été délaissées par la nouvelle logique de croissance et la restructuration des systèmes productifs. Dans une posture de modernisation, le local était désormais considéré comme un frein à une vision de développement du haut vers le bas, de planification et d'innovation.²³ La recomposition du local s'est amorcée avec l'émergence d'un débat portant sur le déploiement des pratiques et des initiatives qui visaient à désenclaver ces espaces voués à la marginalisation. Sur le plan politique, le nouveau paradigme organisationnel vantant l'intérêt de la décentralisation est venu appuyer le redéploiement du local. Outre les aspects de l'organisation locale, la mobilisation des ressources endogènes et des populations locales apparaissait comme levier de cette nouvelle dynamique locale. La littérature hétéroclite sur le développement local permet de constater à la fois la difficulté de conceptualisation et la diversité des approches privilégiant des angles de vue divers. De nombreux travaux examinent essentiellement des contextes empiriques de développement local et permettent de se forger une idée : le développement local n'est ni mode, ni

²⁰ VELTZ P, 2002, *Des lieux et des liens. Politique du territoire à l'heure de la mondialisation*, Editions de L'aube, pp. 42-49

²¹ VELTZ P, 1996, *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, PUF, Parsi

²² LEVESQUE B, 2002, « Développement local et économie sociale. Démocratie et évaluation », in : TREMBLAY P.-A., TREMBLAY M. et TREMBLAY S, avec la collaboration de M. Truchon (dir.), *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 41-65

²³ LEVESQUE B, 2002, Ibid.

modèle. « Un développement local sans modèle ? », s'interroge Pierre Veltz. Mais « comment faire une théorie générale de ce qui, par nature, est singulier » écrit-il.²⁴

D'une réponse à une crise spécifique, le développement local se transforme en une stratégie territoriale, alimentée par la dynamique grandissante de décentralisation et par l'émergence des « théories de développement endogène » avant de retrouver une nouvelle légitimité induite par le retour au territoire comme valeur-refuge en réaction à la dynamique de la globalisation. Ainsi, les travaux sur le développement local ont évolué vers une acception qui met l'accent sur la mobilisation des ressources et les rapports y afférents comme enjeux principaux. Dans cette perspective, le développement local, devenant essentiellement une question de stratégies d'acteurs, implique un débat sur les échelles spatiales, sur les rapports entre activités et territoires et sur les modes de régulation des rapports entre acteurs sociaux.

Le débat sur le développement local semble donc être né dans le sillage d'une réflexion sur la réhabilitation et la reconversion de territoires en crise, notamment des espaces ruraux en difficulté ou des zones en déclin. La genèse de ce concept, en France, est liée à l'apparition du « pays » comme objet d'action publique comme le note P. Houée.²⁵ Ainsi, certains travaux lient l'élaboration de l'idée de développement local à la destruction de l'environnement rural et aux transformations induites par l'industrialisation et l'urbanisation.²⁶ La mobilisation des populations locales et les initiatives politiques ont alors conduit à l'élaboration de projets ciblés qui ont permis de cristalliser graduellement des politiques de développement local.

Dans un contexte urbain, nous avons assisté en France pendant les années quatre-vingt à l'émergence d'une politique de « développement social des quartiers » évocatrice d'une « gestion territorialisée du social » selon la formule de Jacques Ion.²⁷ L'amorce de cette politique s'est associée à un discours sur le « développement social local » ou le « développement intégré et de proximité ».²⁸ Ce discours sur le développement social portait essentiellement sur la recrudescence des problèmes sociaux dans les îlots

²⁴ VELTZ P, 2002, *Des lieux et des liens*, op. cit, pp. 104-105

²⁵ HOUÉE P, 2001, *Le développement local au défi de la mondialisation*, l'Harmattan

²⁶ MENGIN J. et MASSON G, 1989, *Guide du développement local et du développement social*, Logiques sociales, l'Harmattan,

²⁷ ION J, 1990, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Privat, Toulouse, cité par HAMZAOUÏ M, 2002, *Le travail social territorialisé*, ULB

²⁸ HAMZAOUÏ M, 2002, *op. cit.*

d'habitat social alors que la crise du système fordiste s'est accentuée. Cette crise amorcée dans un contexte de formation des « banlieues » comme espaces problématiques a favorisé une gestion décentralisée et de proximité ainsi qu'une orientation à la prise en compte des initiatives locales que la nouvelle configuration sociale et économique a rendu possible.

L'émergence du développement local semble donc intervenir dans un contexte de réflexion sur les inégalités rural/urbain, ville/quartiers en difficulté, de dualisation spatiale produite dans un contexte de transformations économiques et de recomposition institutionnelle. Il traduit une recherche d'alternatives qui permettraient de réduire les inégalités et de gérer la crise. Une tendance à privilégier une réflexion transversale s'est donc affirmée et s'est substituée à une vision sectorielle du développement, tantôt économique, tantôt social etc. Cette transversalité a favorisé l'évolution vers une meilleure articulation entre les différents aspects de la crise et donc, de plus en plus, vers une approche « territoriale » qui conjugue les dimensions sociales et économiques.²⁹ Ainsi, le développement local s'est défini comme « la voie grâce à laquelle les acteurs entament un processus de remobilisation, de recréation d'un espace social d'où peut naître un développement ».³⁰ L'ancrage spatial et territorial d'un tel processus n'en demeure pas moins important. C'est l'enjeu de l'enracinement dans un territoire « vécu » où sont conciliés territoire et réseau³¹ qui vient complexifier les rapports sociaux et la mobilisation de ressources.

La capacité des acteurs locaux de s'organiser autour d'un projet ou de « se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire »³² se présente comme un enjeu majeur des politiques de développement local. Un schéma traduisant la complexité des rapports entre ressources, territoire et acteurs se dessine, problématisant ainsi le développement local. Cherchant à intégrer ces différents aspects, des « économistes de proximité »³³ proposent une définition du développement local qui repose sur trois dimensions principales :

- Des activités et des actions localisées et territorialement ancrées qui se déploient face à la dynamique de globalisation. Le territoire, en éternelle

²⁹ MONDOLFO Ph, 2001, *Travail social et développement*, Dunod, Paris

³⁰ MENGIN et MASSON, op. cit, p. 21

³¹ HOUÉE P, op, cit, p. 171

³² ANGEON V. et CALLOIS J. M, 2004, *Fondements théoriques du développement local : Quels rapports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité*, communication au « The 4th Congress on Proximity Economics, Proximity, Networks and Coordination » Marseille, 17-18 Juin, pp. 3-4

³³ ANGEON V, et CALLOIS, J.M, op. cit.

recomposition, y est une base de performance au sein de l'espace mondial. Le territoire, dans cette perspective, est « un système d'actions locales privilégiant et valorisant des ressources endogènes »³⁴.

- La valorisation des diverses ressources territoriales dont certaines sont intentionnellement construites. C'est toute une dynamique d'acteurs qui peut être derrière cette construction sociale de ressources.
- Une action collective pour le développement local qui implique des initiatives locales et une dynamique d'acteurs. Cette dynamique porte sur l'élaboration d'une stratégie collective qui nous renvoie à l'action politique publique. L'aboutissement de l'action collective est conditionné, dans cette conception, par l'entente, par exemple sous la forme de partenariats locaux autour d'objectifs communs.

Si la mobilisation des ressources et des acteurs autour du projet collectif semble être centrale dans cette approche où le conflit d'acteurs est peu considéré, ce processus semble y reposer davantage sur les politiques publiques. Dans une optique proche, Xavier Greffe souligne que les ressorts du développement local sont globaux et locaux. « Les premiers sont en général assimilés à l'existence d'un environnement macroéconomique favorable ou d'un cadre réglementaire pertinent. Souvent laissés dans l'ombre, les seconds ressorts ont trait à la mobilisation des acteurs locaux, l'utilisation du partenariat, la capacité d'organiser de nouveaux services, l'amélioration de l'image d'un territoire³⁵ ». En mettant en évidence l'importance des initiatives locales et l'image du territoire, c'est une stratégie de recherche de compétitivité et d'efficacité qu'il met en exergue afin de donner au territoire la possibilité de s'adapter aux conjonctures et aux contraintes macroéconomiques. Mais, l'intérêt de l'apport de Xavier Greffe réside dans l'attention portée à la dimension d'égalité et d'équité. Dans ce sens, il insiste sur le lien à établir entre la création d'activités et la répartition équitable des effets tout en assurant la durabilité par la reconstitution des ressources.

Ce qui précède nous amène à postuler que le développement local est étroitement lié aux politiques publiques et ainsi aux modes de gouvernance. Dans plusieurs approches, il s'agit des politiques car il ne repose pas uniquement sur des initiatives locales mais aussi sur une action publique portée par un projet et qui implique une certaine organisation institutionnelle. Notre construction théorique, et empirique ensuite, tendra à mettre en évidence la centralité des sujets et des acteurs dont les stratégies sont diverses. La diversité des logiques et des acteurs engendrant une complexité

³⁴ ANGEON V, et CALLOIS J.M, op cit, p. 4

³⁵ GREFFE X, 2002, *Le développement local*, Editions de l'Aube, p. 11

des rapports, est l'essence d'une dynamique de développement. Sur cette complexité repose l'importance des systèmes de régulation qui permettent aux acteurs de coexister et de composer. C'est la raison qui nous amène à traiter la question du développement local selon des angles divers. Il s'agit de stratégies d'acteurs, d'espaces et de modes de régulation.

1. Des stratégies et des modes de gouvernance

La littérature sur le développement local nous renvoie souvent à deux aspects principaux. D'une part, les politiques publiques ou les modes de gouvernance du territoire semblent donner un contenu et une orientation au développement local. Dans cette perspective, il s'assimile à un ensemble de choix et de projets qui découlent d'une stratégie d'action des élites politiques qui tentent de conjuguer de manières diverses les divers intérêts. Souvent les thèmes de compétitivité et d'attractivité territoriale y reviennent. D'autre part, les politiques publiques déterminent largement les modes d'occupation du territoire par les entreprises et les acteurs économiques. Dans cette perspective, le développement local est présenté par certains économistes ou géographes comme le produit des stratégies des entreprises, leur mode d'occupation du territoire et leur mise en réseau. De cette vision qui voit le territoire comme espace de déploiement des stratégies des acteurs économiques découle notamment la préoccupation d'offrir à ces acteurs un environnement propice à leur action d'où l'importance des questions connexes d'emploi et de formation. Le mode de coordination et de localisation des entreprises semble être privilégié dans certaines approches. Leur optique est de créer une dynamique économique localisée comme c'est le cas avec les districts industriels ou les systèmes productifs locaux.

1.1 Approches territoriales et approches régulationnistes : la régulation des espaces versus les espaces de régulation.

Dans une perspective essentiellement économique dans laquelle les stratégies d'entreprises et leurs modes d'implantation et de coordination sont imprégnantes, Georges Benko³⁶ nous propose une lecture qui classe les théories du développement local en approches territoriales ou régulationnistes. Dans les approches territoriales, il place les travaux d'économistes qui ont étudié notamment les modes de concentration spatiale des entreprises donnant lieu ainsi à des systèmes de production localisés. La nature des rapports interentreprises ainsi que les rapports et les spécificités du

³⁶ BENKO G, 2000, « Les théories de développement local », in CABIN Ph. (éd.), *L'économie repensée*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, p. 197-208 (p. 199)

territoire d'établissement sont déterminants dans cette perspective d'analyse. Dans les approches territoriales s'insèrent notamment les travaux sur les districts industriels de certains économistes italiens inspirés par les études d'Alfred Marshall. Le district industriel désigne ainsi la concentration géographique d'entreprises qui poursuivent une logique de division de travail. La coprésence induit des rapports de coopération et de concurrence. Leur proximité géographique pourrait avoir des effets de réduction des coûts de transaction et réduire les incertitudes.³⁷ En outre, il place dans les approches territoriales les études d'économistes américains (A. J Scott, M. Storper...) qui ont porté sur les métropoles et les mégapoles et qui ont mis en exergue le caractère bénéfique de l'agglomération dans la réduction des coûts de transaction. Ils épinglent les avantages de la « désintégration verticale » (la division sociale du travail entre entreprises) en faveur de l'émergence d'agglomération d'entreprises. Par ailleurs, les travaux sur les milieux innovateurs de Philippe Aydalot notamment ont mis un accent particulier sur le rôle du territoire dans l'engendrement des activités économiques. Dans son approche qui tente d'identifier les conditions qui sont favorables à l'innovation, Philippe Aydalot considère que l'entreprise est secrétée par le milieu local.³⁸

Quant aux approches « régulationnistes »,³⁹ elles renvoient essentiellement à la théorie de la régulation qui privilégie l'analyse des rapports entre différents acteurs et invitent à chercher les inégalités spatiales du développement économique dans la confrontation entre les caractéristiques économiques à un moment donné et l'ensemble des structures économiques, sociales et institutionnelles de l'espace.⁴⁰ La théorie de la régulation tente de rendre compte des effets temps et espace sur la dynamique sociale et

³⁷ Benko place dans cette catégorie le courant de travaux qui portent sur des systèmes industriels localisés développé par Bernard Pecqueur notamment que nous évoquerons plus loin.

³⁸ BENKO, op, cit, p. 199

³⁹ Parmi les travaux de régulationnistes, Benko place notamment la contribution de Alain Lipietz et Leborgne sur les rapports capital-travail où ils privilégient l'étude des rapports entre entreprises elles-mêmes et entre les entreprises et la main-d'œuvre. Il cite également les théories de réseaux qui ont fait apparaître que la concentration et l'agglomération entrepreneuriale locale semblent céder à la prééminence de la logique de réseau d'entreprises ayant un réseau de communication et des facilités de transport. En outre, la théorie de gouvernance interentreprises développée notamment par M. Storper et B. Harrison qui évoluera vers une acception large de la gouvernance inclura la régulation des rapports entre le monde du marché et le monde de l'élite politique. Il place enfin parmi les approches régulationnistes les travaux sur l'économie de proximité qui théorisent le territoire ou le local comme le résultant des modes d'organisation, des pratiques et de la proximité géographique des entreprises.

⁴⁰ DEMAZIERE Ch, 2000, *Entreprise et développement*, Economica

économique.⁴¹ Ainsi le territoire du « post-fordisme » est principalement défini par les modes de régulation des rapports entre entreprises et acteurs sociaux (salariés, syndicats...). La primauté des modes de régulation sur l'organisation de l'espace a été soulignée par Benko et Lipietz, en intitulant d'ailleurs l'un de leurs articles d'une façon révélatrice : « De la régulation des espaces aux espaces de la régulation ».⁴² Ils expliquent comment s'est produite la transition de l'organisation industrielle du territoire à la « gouvernance ». Celle-ci induit une sorte de régulation qui englobe d'autres contextes plus larges. La nouvelle théorie des « espaces de la régulation » se légitime par la perte d'efficacité des politiques de l'Etat et par la multiplication des actions des collectivités locales. Celle-ci s'est conjuguée à la puissance grandissante d'un espace européen.⁴³ La théorie de la régulation s'intéresse donc à la dimension spatiale dans l'analyse des rapports entre acteurs sociaux et économiques.

1.2 Le développement local comme osmose entre entreprises et « communauté locale »

Selon une perspective territoriale et dans une démarche qui semble associer dynamiques entrepreneuriale et sociale, Bernard Pecqueur a développé une approche qui conçoit le développement local dans la relation entre sphère productive et sphère sociale.⁴⁴ Son approche du développement local privilégie l'appréhension des mutations de l'espace dans lequel les tissus industriels évoluent. Il associe le développement local au « dialogue » entre des entreprises et des territoires et à l'ouverture à leur environnement non-marchand. Ainsi, la formation de systèmes productifs locaux est étroitement liée à la synergie des acteurs locaux.

Dans son approche, Bernard Pecqueur met l'accent sur le retour de la notion de l'acteur véhiculée par le « développement local » où la logique de l'acteur s'oppose à la logique *d'homo economicus*. Il s'intéresse au dialogue et aux rapports entre agents économiques et territoires en quête d'autonomie. Il précise que le développement local « propose une grille de lecture du développement qui a vocation à embrasser sous un même regard l'organisation des hommes en vue de produire et de répartir les biens

⁴¹ BOYER, 1986 cité par DEMAZIERE 2000, op, cit.

⁴² BENKO ET LIPIETZ, 2002, in, R. BOYER ET Y. SAILLARD (directeurs), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, la Découverte, coll. Recherches, Paris, pp. 293-303

⁴³ DEMAZIERE, 2000, op, cit.

⁴⁴ PECQUEUR B, 2000, *Le développement local*, 2^{ème} éd., coll. Alternatives économiques, Syros, p. 37

matériels dans une perspective d'évolution mondiale ».⁴⁵ Pour lui, le développement local s'inscrit dans la continuité des théories du « développement par le bas » où le potentiel local d'organisation s'oppose au capitalisme dominant. Face à la logique de profit, une logique d'autonomie s'affirme comme mode alternatif de développement endogène et localisé. C'est la dynamique des « pays » qui se sont mis en mouvement qui a bousculé selon lui les regards classiques sur le développement.⁴⁶

Pecqueur tente de concevoir le développement local comme une valorisation de ressources autre que celles relevant des rapports marchands. Il porte une attention particulière aux échanges qui ont lieu hors du marché mais qui lui sont bénéfiques. Il s'intéresse alors aux relations qui peuvent accroître la capacité des entreprises à produire ce qu'il appelle « réseaux à finalité productive » (familiaux, professionnels, amicaux...). Il précise que le processus de développement découle de trois conditions : l'innovation, la capacité à s'adapter et la capacité à réguler. Pecqueur s'inscrit dans une logique qui donne une place prépondérante au réseau et aux relations humaines hors marché pour l'agencement du développement local. Ces réseaux restent liés aux activités productives et se centralisent autour des acteurs économiques.

En affirmant qu'il n'y a pas de modèle de développement local transposable, Pecqueur insiste sur l'intérêt de la construction des Systèmes Productifs Locaux (SPL)⁴⁷ qui ont en commun la valorisation des stratégies des acteurs locaux, la solidarité spatiale des acteurs et le dialogue entre entreprises et territoire. Le SPL suppose donc l'articulation entre entreprise et tissu social local ou collectivité locale. Le SPL suppose également qu'une osmose soit établie entre communauté locale et entreprises, entre les savoir-faire, l'activité de production et les caractéristiques humaines du territoire. Cette osmose génère la dynamique territoriale qui résulte de la rencontre entre stratégies d'entreprises et ressources locales.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Pecqueur, dans son analyse, porte une attention particulière au processus de mutation en mettant l'accent sur la dimension spatiale qu'il analyse en termes de polarisation et de domination. La structure industrielle évolue elle aussi. Les formes organisationnelles et les unités de production connaissent aussi le processus de changement et de mutation organisationnelle qui implique la restructuration des modes de gestion des hommes et des techniques.

⁴⁷ Les SPL sont basés sur une industrialisation diffuse qui résulte des mutations que connaissent les zones agricoles où l'industrialisation repose sur la valorisation du savoir-faire artisanal engendrant un effet multiplicateur. Certains SPL se basent sur des « incubateurs » en s'appuyant sur des technologies tranchant avec le savoir-faire artisanal.

Toutefois, Pecqueur ne nie pas qu'on est face à un processus qui produit des inégalités sociales et territoriales. Assimilées à des externalités négatives, « les exclusions et la précarisation des statuts apparaissent comme des conséquences directes des efforts locaux d'adaptation aux conditions actuelles du marché ».⁴⁸ Ainsi, pour lui, le retour au territoire s'apparente à une « manifestation démocratique de la capacité des communautés humaines à s'organiser » pour générer collectivement leur propre développement. L'enjeu est alors d'articuler les relations : Etat, collectivité territoriale et territoire. Une transition dans la manière d'approcher le développement local commence donc à s'opérer pour permettre de mettre en évidence le mode de gouvernance et les stratégies des acteurs locaux. Le développement local se dessine alors comme une capacité des acteurs et des territoires à s'organiser et à trouver la forme appropriée pour cette organisation afin de gérer un contexte fluctuant.

1.3 Le développement local : une problématique de gouvernance des territoires

Si certaines approches que Benko qualifie de territoriales privilégient un angle d'analyse du développement local où la préoccupation économique, les systèmes productifs et les facteurs qui y sont favorables sont au centre de la réflexion, d'autres privilégient les rapports sociaux et les modes de gouvernance. Dans cette perspective régulationniste, le débat sur le développement local nous renvoie essentiellement aux questions de la gouvernance des territoires, à la dynamique des acteurs sociaux et aux modes de régulation des rapports. Certaines contributions débattent de la question de la coordination entre acteurs et des processus de négociation qui nécessitent l'existence de règles implicites ou tacites. Selon l'approche de certains économistes de proximité,⁴⁹ le développement local relève essentiellement d'une question de gouvernance et de gestion des territoires. La question de la gouvernance induit la capacité de fédérer des acteurs et d'établir des dialogues. Ces dialogues entre acteurs supposent l'établissement de certains modes de régulation des rapports entre eux afin de coordonner leurs actions. La coordination locale en développement est importante pour réguler le jeu d'acteurs. Le questionnement du cadre institutionnel devient dès lors primordial dans la réflexion sur le développement local. Selon une approche régulationniste, les notions de gouvernance, de coordination locale et de processus décisionnel sont révélatrices d'un cadre de régulation qui régit les

⁴⁸ PECQUEUR B, op, cit. p. 119

⁴⁹ ANGEON V, et CALLOIS J.M, 2004, op, cit.

rapports entre acteurs dans la construction de leur action collective et dans la gestion de projets qui s'inscrivent dans une logique territoriale.

Cette approche semble pourtant négliger les rapports de pouvoir entre acteurs et laisse penser que la régulation ou la gouvernance permettent de neutraliser le conflit d'acteurs.⁵⁰ Dans cette optique, le développement local, lui-même reposant sur un certain « capital social », est assimilé à une « mise en commun des ressources » par la coopération. Ainsi, cette réflexion met en avant le rôle du capital social et des ressources imbriquées dans les structures sociales dans la construction de l'économie de proximité et du développement local.⁵¹

L'ensemble de ces approches renvoie à une conception du développement local inextricablement liée à une dynamique marchande dont les principaux acteurs sont les acteurs économiques. Cette dynamique s'appuie également sur les rapports qui s'établissent entre ces acteurs économiques d'une part et entre ceux-ci et les acteurs sociaux d'autre part ainsi que sur leur rapport à l'espace. C'est un développement local qui repose sur une dynamique entrepreneuriale. Les groupes sociaux, le mode de construction sociale du territoire et les inégalités n'y sont pas problématisés. Ces approches n'offrent pas de réponses aux interrogations pressantes sur les problématiques de dualisation sociospatiale et renvoient dos à dos des morceaux de territoire. Cette conception du développement local et le contraste que l'on peut constater entre différentes approches ont conduit les canadiens Tremblay et Fontan à catégoriser les différentes politiques et théories du développement local en deux tendances : l'une progressiste et l'autre libérale.⁵² La tendance progressiste découle d'une préoccupation qui met l'accent sur le changement social et la redéfinition des règles du jeu pour pallier les effets du marché. Dans une perspective dite libérale, le développement local consiste essentiellement en des initiatives qui stimulent l'économie et l'emploi en s'appuyant sur les ressources locales. Deux visions s'opposent, l'une qui privilégie le redressement économique et le développement de l'entreprise, la seconde qui veut redonner le pouvoir aux collectivités et produire un processus d'« empowerment »⁵³ qui n'est qu'un versant d'une logique de

⁵⁰ Callois et Angeon pensent que cette coordination se place dans une perspective de « capital social consensuel », la confiance constituant un élément important dans la régulation des rapports.

⁵¹ ANGEON V, et CALLOIS J.M, op, cit.

⁵² TREMBLAY et FONTAN, 1997, *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Télé-université, Québec

⁵³ SWACK M et MASON D, 1987, Community, Economic development as a strategy for social intervention In BENNETT E-M, *Social Intervention : Theory and Practice*, Lewiston, N Y Edwin Mellin Press, pp. 327-347

compétitivité des territoires. En résumé, c'est la volonté de reconstruire le tissu économique afin de promouvoir l'emploi et de s'insérer dans un schéma de croissance qui s'oppose à une optique de promotion des solidarités et de la territorialité. Cette contradiction nous renvoie à une dualité qui nous semble être l'épicentre de la problématique du développement local : une logique de sujets face à une logique de projets ; une logique d'acteurs face à une logique de système. La différence découle d'un choix fondamental à faire et d'une réponse à donner à la question qui est celle de la place des sujets dans la stratégie d'action et la construction des territoires. Le développement local est précisément ce couplage entre des politiques et des sujets, cette adéquation entre acteurs et projets et entre groupes sociaux et systèmes productifs.

2. La « dynamique territoriale » plutôt que les « systèmes productifs » : les acteurs locaux et le mode d'organisation territoriale

Certaines approches s'intéressent plutôt aux processus de développement local et aux dynamiques génératrices de changement ce qui déplace la réflexion sur le champ interdisciplinaire de territoire et de territorialité. En travaillant sur la question de développement local, Pierre Tiesserenc⁵⁴ conçoit le développement comme une dynamique d'apprentissage collectif qui vise à appréhender le territoire selon une approche horizontale de mise en valeur des potentialités locales et des synergies. En considérant le développement local comme un processus de mutation et de changement que connaît une société locale, l'approche de Pierre Tiesserenc s'intéresse particulièrement à la dimension de participation et d'implication des acteurs locaux. Ces acteurs s'engagent dans un processus d'interaction portant sur la recomposition du système local. Cette dynamique d'échange instaurant un espace d'élaboration et de gestion d'un projet local conçu comme outil de développement s'assimile à un espace d'apprentissage collectif.

L'intérêt de ce processus d'apprentissage collectif a été également souligné par Xavier Greffe qui, dans une optique de compétitivité et d'optimisation du « cycle productif », met en exergue l'importance du partenariat comme levier d'apprentissage collectif et comme outil de coordination entre acteurs. Le processus de transformation et de développement local interpelle à la fois la population, les qualifications professionnelles et sociales ainsi que les identités.

⁵⁴ TEISSERENC P, 2002, *Les politiques de développement local*, 2ème éd., Economica, Paris

Pierre Teisserenc souligne également l'importance de la mobilisation des identités collectives dans la conduite des projets de développement local. Ceux-ci permettent de recomposer des identités existantes ou d'en construire de nouvelles. La mobilisation des identités est indispensable à la mobilisation des acteurs autour de l'action publique locale. Cette mobilisation est « la résultante d'une triple démarche : une démarche culturelle de réhabilitation du passé (la mémoire, le patrimoine, le système de production, la culture locale, le savoir-faire, les valeurs, etc.), une démarche économique de valorisation des initiatives individuelles et collectives et une démarche politique de renouvellement de la démocratie locale ».⁵⁵ Ainsi, selon cette approche, le territoire est appréhendé dans sa complexité et sa « multidimensionnalité ». La dimension économique n'est pas isolée de l'ensemble des dimensions sociales et locales. Le développement local induit dès lors la capacité de mobilisation autour d'un projet qui implique la participation et des rapports d'échange et d'interaction entre différents acteurs. Au-delà des rapports marchands, il faut appréhender les réseaux sociaux et économiques. Cette dynamique d'échange et d'interaction démontre l'importance de l'action politique qui induit des processus de négociation et des compromis. Ces interactions se produisent dans un cadre qui invite à privilégier « l'apprentissage de la complexité », ce qui implique une action qui privilégie la pluridisciplinarité et la polyvalence dans la manière d'aborder la problématique du développement local. L'apprentissage de la complexité n'est en effet qu'une méthode de lecture qui permet d'« appréhender le territoire comme système d'interdépendance complexe et de devenir attentif à ses potentiels économiques, sociaux et culturels »⁵⁶ afin d'éviter une dérive technocratique dans la gestion des politiques de développement local.

Selon Xavier Greffe, le territoire est aussi complexe et variable. Il montre que les réalités territoriales ne sont pas homogènes pour y appliquer un modèle de développement mais que les enjeux et les projets sont fonction des territoires. Des « dynamiques territoriales spécifiques » qui renvoient à des « caractéristiques spontanées ou créées » expliquent la diversité de projets et les dynamiques de développement ou ce qu'il appelle « économie géographique ». De ces territoires pluriels naissent des expériences : les pôles de croissance, les technopoles, les districts industriels, les districts culturels, les milieux innovateurs et les « régions qui apprennent ». Par région qui apprend il désigne la région qui apprend par elle-même à s'insérer positivement, dit-il, dans une économie globale par la recherche à améliorer les connaissances et les qualifications.

⁵⁵ TEISSERENC P, *op. cit.* p. 79

⁵⁶ TEISSERENC P, *op. cit.* p. 82

2.1 De la complexité du territoire

Pour mieux comprendre ces approches qui privilégient l'analyse des dynamiques territoriales par rapport aux «systèmes productifs», il convient d'expliquer les fondements de l'approche développée par Pierre Teisserenc qui passe de la réflexion sur l'organisation à la réflexion sur le territoire. Dans sa réflexion, il s'appuie sur les enseignements tirés de l'évolution des paradigmes sociologiques qui ont alimenté la sociologie du développement. Née autour des problèmes du Sud, cette sociologie se légitime dans un contexte du Nord par l'émergence de phénomènes comparables à ceux des pays du Sud : les crises successives et la déstructuration sociale.⁵⁷ En outre, son analyse de l'évolution du système politico-administratif français qui a abouti à une décentralisation accrue accrédite la pertinence de la thèse de la gestion locale du développement tout en étant lié à un système de pouvoir.

Par ailleurs, les travaux sur les entreprises en développement social ont servi à Pierre Teisserenc à expliquer les mutations institutionnelles engendrées par les politiques locales. S'appuyant sur les travaux sur «l'entreprise en développement social» de Renaud Sainsaulieu notamment afin de construire son modèle d'analyse, il souligne que les transformations du système social s'accompagnent d'une modification des règles et de la restructuration et la modification des rapports. Cette approche met en exergue l'importance du jeu d'acteurs et l'apprentissage autour du projet de développement qui sont au coeur d'un «processus transformateur». Le projet que l'auteur présente comme intermédiaire entre le passé et l'avenir occupe une place importante dans l'analyse au même titre que l'acteur. Il repose sur la capacité d'action des acteurs et sur leur autonomie. C'est un projet qui génère des initiatives, imprégné des valeurs et des intuitions de ses porteurs, un projet qui allie extériorité, intériorité, subjectivité et objectivité. Cette complexité d'un projet, les contraintes, les ressources et les opportunités qui y sont liées expliquent les rapports de pouvoir et les tensions y afférentes.

Ainsi, il apparaît évident que la réflexion sur le paradigme territorial a imprégné l'approche de Pierre Teisserenc. Mais le territoire, selon lui, est un concept mou car c'est un espace géographiquement indéterminé et que sa définition s'avère problématique.⁵⁸ S'agit-il d'un espace institutionnel,

⁵⁷ En considérant le développement comme un processus de changement qui s'applique à une société humaine déterminée, la sociologie du développement porte alors sur l'analyse des perspectives et des dynamiques ayant trait au changement et sur la compréhension de la complexité du processus qui produit ce changement.

⁵⁸ Notons ici que Yves Barel, dans ce sens, ne voit pas de différence entre territoires et sociétés locales dans la mesure où ils sont un lieu d'action à dimension temporelle. Un territoire, selon cette conception, est un espace social marqué par une dichotomie

économique, vécu ou un simple bassin d'emploi ? Sa conception du territoire tend à s'opposer à celle d'économistes qui associent territoire et dimension matérielle quand ils parlent d'écosystème évolutif. Il note que le territoire d'économistes régionaux notamment, est une association entre systèmes d'acteurs et espaces d'action populaire : « Dans cette perspective le territoire se présente à la fois comme un espace de vie et de développement pour une population et comme un ensemble des lieux dotés d'attributs, séparés par une distance et diversement attractifs ». ⁵⁹ Dans certaines approches, le territoire est une question de réseau dont le maillage est lié aux rapports marchands. C'est le substrat sur lequel repose les travaux de certains sociologues italiens qui s'intéressaient aux districts industriels. Sur ce territoire se construisent les réseaux sociaux qui lient des entreprises et des systèmes de référence identitaire. Ce territoire se construit à travers la régulation entre entreprises et organisation marchande. Dans ce sens, un territoire renvoie à une dynamique spatiale qui implique aussi la réconciliation entre l'économie et le politique comme enjeu important de développement local.

Se référant aux différentes discussions, Pierre Teisserenc conclut que l'analyse du développement local est moins une question de définir le territoire que « celle d'apprécier la qualité des rapports des acteurs au territoire ». Le paradoxe pour lui est que le territoire est riche de la densité des rapports sociaux qui le structurent mais qu'il est le « lieu de la particularité et de la singularité ». Ce territoire est interpellé par les effets de la mondialisation qui résulte « des logiques universelles du capital, du marché et de la division du travail ; objet d'un attachement personnel et lieu d'investigation de stratégies d'acteurs individuels, l'efficacité de son développement repose sur sa capacité à fédérer ces attachements et ces stratégies pour produire de l'auto-reconnaissance et la traduire en une stratégie globale ». ⁶⁰

Ainsi, Pierre Teisserenc conçoit le territoire en développement comme un système social en transformation. Le développement, c'est le processus de transformation de ce système « selon des principes qui visent la valorisation et la diversification des ressources... ». Le processus de changement et de transformation inhérent au développement local implique la mobilisation des acteurs et l'interpellation des identités collectives et recompose le schéma des rapports entre acteurs. La modification des rapports de pouvoir et la recomposition des identités collectives semblent intrinsèquement liées à ce

délocalisation-relocalisation. Selon lui, sur un territoire s'opposent modernité et tradition. Par relocalisation il désignait les phénomènes de réimplémentation d'initiatives locales, le retour vers le local.

⁵⁹ TEISSERENC, p. 114

⁶⁰ Ibid, p. 118

processus. Sa démarche de construction théorique, en interrogeant des situations empiriques et en mettant la « sociologie à l'épreuve du développement », lui a permis de poser « les principes heuristiques » du développement qui se fonde sur de nouveaux principes d'action. Il nous renvoie aux principes selon lesquels l'élaboration d'un projet s'inscrit dans une démarche stratégique et territoriale attentive aux enjeux environnementaux et socioéconomiques et est accompagnée par la négociation et l'échange. Un projet de développement local est un outil intermédiaire entre acteurs et découle des options stratégiques qui l'orientent et qui dépendent de la conception que les responsables locaux en ont. Le projet est dès lors l'intermédiaire entre un état présent et un état futur. La formalisation d'un système de gestion et d'un processus décisionnel est donc nécessaire à la conduite d'un tel projet.

Inscrivant le développement local dans une démarche de démocratie locale, le système de décision est sensé associer l'ensemble des acteurs et des partenaires et doit permettre d'apprécier les décisions à prendre. Le système décisionnel doit également adopter une démarche évolutive en fonction des choix stratégiques. Aux principes d'action s'ajoutent des outils spécifiques. Le développement local doit faire appel à des outils tels que la production d'informations et de connaissances et à des outils d'aide à la concertation, à la mobilisation et à la coopération entre acteurs tels que la participation et la planification.

2.2 Des conditions afférentes au développement local

Certes, l'effet territoire en développement est d'une importance capitale. Il résulte d'un agencement qui conjugue facteurs historiques, sociaux, culturels et politiques. La capacité d'un territoire à produire son développement est donc liée à son habileté à concilier ses propriétés avec les contraintes globales dans un contexte truffé de paradoxes. Les multiples paradoxes opposent la recherche d'autonomie et l'internationalisation croissante, le local et le global, unité et identité du territoire et découpages administratifs, proximité et principes de mobilité des acteurs, et enfin, rôle des élus et dynamiques partenariales et collectives. Ainsi, le développement local est tributaire de deux types de conditions. Les premières sont des conditions afférentes aux acteurs et les deuxièmes le sont à la gestion des politiques de développement.

Dans la première catégorie, la volonté politique locale est une condition primordiale. Elle repose sur une alliance entre acteurs et pouvoir local pour maîtriser les contraintes du marché et produire le changement. Une deuxième condition est relative à l'interdisciplinarité économique, sociale et politique

où le territoire est appréhendé dans sa globalité et dans sa complexité par le biais de l'apprentissage collectif. Le partenariat vient diversifier les portées des actions entreprises et enrichir les diagnostics. Elle nécessite un travail de contractualisation et de création institutionnelle pour réguler les rapports entre acteurs et alimenter des actions collectives. En outre, la mobilisation des identités qui l'assimile à un appel à la liberté et à la créativité en évitant le repli sur l'identité est l'une des conditions inhérentes à ce processus.

Dans la deuxième catégorie de conditions, en privilégiant le rôle de la politique publique dans le développement local, l'approche de Teisserenc invite à appréhender les territoires comme espaces à géométrie variable. Cette nécessité relève de la complexité même du territoire dont il faut considérer la variabilité géographique et qu'il faut appréhender comme un espace à aménager, un espace à administrer, un espace vécu et aussi un espace à développer. C'est un espace à géométrie variable qui peut être le réceptacle des activités de réseaux et de coopération intercommunale. La communication à l'échelle territoriale et la démarche de promotion culturelle sont des vecteurs de réussite des politiques de développement local. Pour accompagner le processus de transformation du système local, d'évolution, de mondialisation et de diversification de produits, la formation (notamment pour l'ajustement entre les qualifications et le marché, formation adaptée à la réalité locale) est un élément essentiel.

Pour Pierre Teisserenc, le mode d'administration territoriale reste un facteur déterminant. L'enjeu est double : déterminer un territoire pertinent d'action notamment au regard du projet de développement et définir des modes de gouvernance qui sont capables d'englober et de réguler le jeu d'acteurs. D'emblée, l'action publique joue un rôle crucial dans le développement local : la décentralisation, la réorganisation des services ainsi que la gestion de différentes interventions publiques telles que la contractualisation, la réduction des inégalités et l'organisation du service public. Modes de gouvernance et aménagement du territoire sont des éléments-clés.

Xavier Greffe insiste de son côté sur l'idée du développement qui repose sur des territoires à géométrie variable où « le contenu du développement change selon le niveau du territoire ». Dans sa démarche, il s'attache à démontrer l'intérêt de l'espace de proximité qui est en mesure de relever les défis sociaux en opposition à l'espace de compétitivité qui est l'espace régional, mieux adapté, selon lui, à ces derniers enjeux. Les territoires, selon leur taille et leurs caractéristiques spécifiques, sont disposés à relever certains défis plus que d'autres d'où la distinction entre compétitivité et proximité. Il plaide dès lors pour des niveaux territoriaux – ou une organisation territoriale – plus proches des acteurs. Trois raisons, à son avis, justifient le territoire de

proximité : les questions de l'emploi, les services aux ménages et le développement communautaire. « Ces trois raisons plaident donc en faveur d'un niveau d'organisation territoriale qui ne soit plus fondé sur la mise en valeur d'une compétitivité économique mais sur la mise en action de l'innovation et de l'intégration sociale (...) ». ⁶¹

Ces approches s'efforcent à définir les outils et les conditions qui permettent à un territoire considéré dans sa complexité et ses géométries variables de s'insérer dans un contexte imprégné par des rapports marchands et par des logiques économiques en constante progression. Mais cette contrainte contextuelle ne gomme pas l'intérêt des approches territoriales tout en focalisant sur les modes de régulation des rapports sociaux. Ainsi, le développement local peut s'apparenter à un processus « à travers lequel la population de ce territoire définit, au moyen d'un pacte socio-politique et la mise en place d'un cadre institutionnel approprié au contexte, son rapport à la nature et son mode de vie, consolide les liens sociaux, améliore son bien-être et construit une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction de ce territoire ». ⁶² Cette définition traduit toute la complexité du développement local que nous voulons examiner par cette recherche. Il repose sur les liens sociaux, il est un processus qui implique une démarche collective de construction du sens et du territoire en dépassant le simple espace physique au construit social.

2.3 La valorisation du territoire ou l'esquisse d'un nouveau paradigme de développement.

Le discours sur la valorisation du territoire en l'insérant dans un contexte compétitif par le renforcement de ses qualités attractives est un discours qui imprègne progressivement le débat portant sur les questions de développement territorial. La revalorisation du territoire semble marquer, à des degrés divers, certaines politiques d'aménagement et de gestion territoriale. Dans cette optique, la valorisation s'assimile à « un processus de marchandisation par lequel les décideurs locaux tentent d'augmenter la valeur d'échange du territoire, soit entre villes, soit entre communes rurales, soit au sein d'une agglomération, entre le centre-ville et la banlieue ». ⁶³ Ainsi, la maximisation de la valeur d'échange détermine la nature de la

⁶¹ GREFFE X, p. 93

⁶² PEEMANS J-Ph, 2002, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde*, Population et Développement n° 10, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, p 477

⁶³ BILLEN C, DECROLY J-M et VAN CRIEKENGEN, « Les mutations contemporaines de la valorisation des territoires », in, VANDERMOTTEN CH. éd, 2002, *Le développement durable des territoires*, ULB pp. 113-130

politique à mener afin de s'insérer dans une logique marchande. Pour certains qui ont contribué à la cristallisation de cette notion dans le contexte belge,⁶⁴ elle implique « la mise au jour et l'identification des ressources paysagères, culturelles, environnementales et sociales de territoires dans un but de planification et de gestion respectueuse, d'une part, d'éducation permanente d'autre part ». ⁶⁵ La notion de valorisation du territoire corrobore une logique de compétition et d'attractivité des territoires. La valorisation repose sur la production d'équipements et l'agencement d'un environnement institutionnel dans une optique d'amélioration de la connectivité et de l'accessibilité du territoire, sur un aménagement de l'espace et des équipements favorable à la polarisation des flux de différentes ressources (personnes, biens et information...), en favorisant l'accueil des entreprises, en créant une dynamique événementielle et culturelle drainant des moyens et forgeant une image ; et enfin, en restaurant un cadre de vie agréable pour les résidents et les usagers.⁶⁶

Dans une perspective similaire qui privilégie les termes d'attractivité et les aspects physiques et urbanistiques d'un territoire capable de s'insérer dans une logique de modernisation, Bernard Reichen défend l'idée de passage « de l'urbanisme de développement à l'urbanisme de valorisation ». ⁶⁷ Affichant sa préférence pour la circulation des flux, cela est induit selon lui par l'entrée du développement de la ville dans l'ère de développement des flux économiques faisant en sorte que l'urbanisme n'est plus le moteur de son propre développement. Mais ces perspectives de valorisation nous paraissent aisément critiquables au vu de l'incapacité de ces stratégies à atténuer les problèmes de dualisation spatiale. Elles paraissent plutôt contribuer à maintenir cette dualisation. Dans ce sens, « la valorisation récréo-culturelle à ambition marchande » a été critiquée par certaines études qui les voient comme « une contribution à la dualisation de la société et du territoire ». ⁶⁸

L'idéologie de revalorisation du territoire n'a pas pu être totalement écartée même par des travaux de certains urbanistes qui rejettent l'idéologie de planification et qui appellent à penser l'urbanisme selon des registres variés.

⁶⁴ Nous désignons en particulier les fondateurs de la GEVERUE, (Groupe d'étude pour la valorisation des espaces ruraux et urbains), l'actuel IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire) de l'ULB.

⁶⁵ BILLEN C, DECROLY J-M et VAN CRIEKENGEN M, op, cit p. 113

⁶⁶ *Ibid.* p 115

⁶⁷ Voir le texte de Bernard REICHEN sur le lien suivant :

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/elabproj/analyse3.htm>
(10/11/2006)

⁶⁸ BILLEN C, DECROLY J-M et VAN CRIEKENGEN, op, cit.

Dans ce sens, François Ascher⁶⁹ place le débat sur le développement urbain dans une vaste interrogation sur la ville *métapole*, espace d'accumulation symbolique et économique, qui doit répondre, selon lui, à un certain nombre d'exigences. La première exigence est celle de la mobilité - dans sa dimension géographique- « et de mise en contact ». La deuxième exigence est celle de la « qualité de vie » pour les couches sociales « stratégiques », dit-il tout en désenclavant les quartiers « en crise ». Quant à la troisième exigence, elle implique l'entretien du territoire et la requalification des espaces devenant obsolètes.⁷⁰ Il en résulte que la gouvernance urbaine⁷¹ ou métropolitaine devient un « enjeu majeur pour la société ». Par des approches tournées de plus en plus vers les démarches participatives, la question de « gouvernance urbaine » imprègne ses contributions. Pour lui, elle est « un système de gouvernement qui articule et associe des institutions politiques, des acteurs sociaux et des organisations privées, dans des processus d'élaboration et de mise en oeuvre des choix collectifs capables de provoquer une adhésion active des citoyens ». Le contexte dans lequel nous vivons, marqué par des transformations incessantes et par une rupture avec l'ère de l'industrialisation en basculant dans une nouvelle modernité, implique, en effet, une nouvelle réflexion sur l'organisation de l'espace urbain. La réalité d'une société de multi-appartenance et de solidarité commutative implique, selon Ascher,⁷² que la ville soit métropolisée et que l'espace local soit ainsi connecté à la métapole pour en accroître l'attractivité. L'urbanisme nouveau doit donc répondre aux exigences d'individualisation et de sécurisation dans un monde d'insécurité touchant les différents aspects de la vie sociale, en se tournant, note-t-il, vers un urbanisme « précautionneux ».⁷³

Bernard Declève, quant à lui, insiste sur la nécessité de comprendre les mutations territoriales et l'évolution de la réflexion sur le mode de production de la ville et « les manières de faire société ». Le passage d'une idéologie structuraliste sous l'influence du fordisme producteur de la ville fonctionnaliste, passant par un courant phénoménologique jusqu'à la naissance d'une philosophie du sujet, fait apparaître la question du mode de production de l'espace comme une question cruciale. En rejetant une logique fonctionnaliste qui, pendant des années, a dominé la pensée sur

⁶⁹ ASCHER F, 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, O. Jacob, Paris

⁷⁰ Ibid. p. 233

⁷¹ Par gouvernance urbaine il n'entend pas simplement le gouvernement de la ville, « mais un système de relations entre des institutions, des organisations, et les individus, qui assure les choix collectifs et leur mise en œuvre ». Ibid, p. 158

⁷² ASCHER F, 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme - La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, édition de l'Aube

⁷³ SALANSON A, janvier 2003, "La « nouvelle modernité » urbaine", *EspacesTemps.net*, <http://espacestems.net/document374.html>

l'aménagement du territoire, c'est une orientation qui s'intéresse au local comme espace d'action « en tant qu'instance à la fois socialement valide » et « scientifiquement pertinente » qui a émergé.⁷⁴ C'est en tant que lieu de sociabilité que l'objet local, (ou l'objet spatial) est abordé. Sous l'influence d'une « philosophie du sujet », c'est une conception qui place le « sujet » au centre de la réflexion. Ce « sujet » est un producteur du territoire dont les pratiques et la stratégie d'appropriation traduisent un processus de « territorialisation ». Ainsi, la notion du territoire est associée à l'activité du groupe social de production de son propre espace. Ces idées expliquent une conception qui voit dans la problématique du développement du territoire une question qui « réside dans la manière dont se résout spatialement, socialement et temporellement la question de la proximité-distance entre les hommes et les activités sur un espace donné ».⁷⁵

Ces propos nous rappellent les politiques du « nouveau urbain ». Ce renouveau des quartiers et de la ville qui s'assimile à une « reconquête » des quartiers n'est pas sans risque d'ébranler le tissu social. Il plaide dès lors pour associer les acteurs sociaux à ce processus et coproduire le territoire. Cette coproduction permettrait de confronter les différentes logiques d'acteurs, d'où la nécessité de définir des mécanismes de régulation pour structurer les échanges et la coexistence. Ces mécanismes de régulation auront un rôle important dans l'institution du nouvel espace qui permettrait « la production collective du sens » comme enjeu du développement. L'influence visible des travaux de Henri Lefebvre nous amène à explorer ses outils d'analyse qui ont tant marqué les apports des urbanistes des dernières décennies. Opposer les valeurs d'usage aux valeurs d'échange contribue à fragiliser davantage les hypothèses de compétitivité des territoires.

3. Le développement local : échelle spatiale et processus de territorialisation

Nous avons évoqué l'épineuse question de la définition du territoire. Si pour certains économistes, le territoire est une composition qui résulte des stratégies des acteurs économiques, il n'en demeure pas moins un espace socialement construit. Il est en outre l'objet d'action d'une multiplicité d'acteurs et le sujet des différentes stratégies ce qui en fait le carrefour où différentes logiques sont confrontées. L'interaction des logiques d'acteurs repose sur un substrat de pouvoir que Lefebvre tente d'explorer.

⁷⁴ DECLEVE B, « Mutations territoriales et dimension culturelle de la conduite des projets de nouveau urbain », in, DEBUYST, F. et al, 2001, *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, op. cit, pp. 501-521

⁷⁵ Ibid,

3.1 Espace vécu versus espace conçu, valeur d'échange versus valeur d'usage

Ce qui est central dans l'approche de Henri Lefebvre, c'est le processus de production dont résulte l'espace et qui est un élément-clé dans son analyse. Ce processus de production de l'espace ne peut aboutir qu'à un espace différencié, affirme-t-il. En effet, il applique les mécanismes des rapports de production et des rapports de classes sociales à la production d'espace. L'espace physique dont la production résulte des rapports inégaux entre groupes sociaux est aussi un espace social. « La production de l'espace tend aujourd'hui à dominer la pratique sociale sans y parvenir, étant donné les rapports de production...Idéologies et représentations correspondent aux groupes et classes, donc aux rapports sociaux de production, c'est-à-dire aux obstacles devant les forces productives et les possibilités qu'elles contiennent ».⁷⁶ La production de l'espace n'échappe pas aux rapports de production.

Lefebvre établit une différence entre un espace vécu et un espace conçu. L'espace « vécu », c'est l'espace des habitants, qui n'est pas un simple cadre de vie passif mais qui est configuré socialement par les activités de ses occupants. L'espace est un produit de l'activité humaine exercée en un certain lieu. C'est l'ensemble des activités menées par l'homme comprenant les activités techniques, économiques et autres. L'espace conçu, quant à lui, est un espace qui correspond aux intérêts des acteurs de l'accumulation et des « concepteurs » qui n'est pas le même espace que celui des populations. C'est cette contradiction entre espace vécu et espace conçu qui permet de comprendre les oppositions entre concepteurs, technocrates et population. Lefebvre a attiré notre attention sur la place que peuvent avoir les stratégies des acteurs dans le processus de sa production. Cette stratégie « comprend des projets et actions très divers ».⁷⁷ En effet, les actions des acteurs et leurs stratégies contribuent à donner un sens spécifique à l'espace. Il en conclut que l'espace est le produit des stratégies et des rapports sociaux. La compréhension du processus de production de l'espace passe alors par la compréhension des rapports sociaux.

Les travaux de Lefebvre nous fournissent un modèle théorique qui met en exergue les rapports conflictuels ayant trait à l'espace. Ces conflits s'alimentent par les représentations spécifiques que l'on a de l'espace et de l'utilité qu'on lui attribue. Ainsi, à travers l'opposition des « valeurs

⁷⁶ LEFEBVRE H, 1972, « Espace et politique », in *Le droit à la ville*, Anthropos, p. 250

⁷⁷ LEFEBVRE H, 1974, *La production de l'espace*, Anthropos, p.102

d'usage » aux « valeurs d'échange », on est mieux outillé pour comprendre le conflit. L'opposition entre ces valeurs explique le rapport de force entre porteurs de valeurs d'échange qui induisent une vision fonctionnelle de l'espace et porteurs de valeurs d'usage qui impliquent essentiellement la primauté du lien social. Les porteurs de valeurs d'échange tentent de mettre l'espace au service de leur logique d'accumulation et d'obéir à une logique marchande. Dans cette optique, l'espace est conçu en tant qu'objet soumis aux règles du marché. Le capitalisme, dit-il, attribue à l'espace une dimension instrumentale pour servir les intérêts des acteurs de l'accumulation en « grignotant » sa valeur d'usage. En bref, il s'agit d'une « offensive » de la valeur d'échange et de marchandisation qui s'attaque à la valeur d'usage, au lien social et à l'espace vécu. Cette valeur d'usage implique l'appropriation et non la propriété. C'est une valeur qui s'oppose aux agents perçus comme opposants à l'appropriation de l'espace.

Cette dimension conflictuelle et ce jeu d'acteurs sont les pierres angulaires de l'analyse de Lefebvre au sujet de l'espace. « Plus on examine l'espace et mieux on le considère (...) plus et mieux on saisit les conflits qui le travaillent, qui tendent à l'éclatement de l'espace abstrait et à la production d'un espace autre ».⁷⁸ C'est précisément cette question qui alimente la problématique de la présente thèse en tentant de confronter les logiques d'acteurs locaux.

3.2 Le sujet est au cœur de la définition du local et du territoire

La confrontation entre différents acteurs et les pratiques de territorialisation et d'appropriation de l'espace que l'on considère comme construit social implique que l'objet local est un territoire étroitement lié aux sujets qui le construisent. Le concept du « local » s'est imposé dans notre lexique sans le moindre examen, constate Alain Bourdin⁷⁹. Toutefois, on assiste à une problématisation croissante de ce concept. D'une simple dimension géographique, le débat sur le local renvoie souvent aux questions de l'identité, du lien social et de l'articulation entre les différents échelons de l'organisation sociale. Mais la légitimité de ce concept, selon Alain Bourdin, est fondée sur la perte de l'évidence de la notion d'appartenance. Le local, dans cette perspective, s'affirme comme une sorte de négation de l'appartenance ethnoculturelle ou communautaire. Il est situé dans une logique de « recomposition des systèmes d'appartenance ». Le local

⁷⁸ LEFEBVRE, op. cit, p. 450

⁷⁹ BOURDIN A, 2000, *La question locale*, Coll. La politique éclatée, PUF, Paris, pp. 76-80

cristallise ainsi une logique de nouvelle appartenance où le lien social se fonde sur (i) la complémentarité, (ii) l'échange, (iii) le sentiment d'appartenance à l'humanité et le vivre ensemble. Ces derniers sont, à son avis, les trois éléments constitutifs du lien social qui se substitue à l'ancien modèle d'appartenance.

Le local est placé dès lors dans une optique qui privilégie le vivre ensemble où le partage du lieu de vie et de sociabilité donne du sens à celui-ci.⁸⁰ La proximité, produite par la coexistence dans un espace local, favorise alors le lien social. L'espace local ne se forge plus sur le maillage des liens de sang ou de la communauté mais sur un lien social relevant de la construction de représentations communes, de la construction du sens à travers le quotidien et de la communication à travers la coprésence. Le local dans l'approche de Bourdin n'est pas la négation de la diversité mais il « offre une réponse qui privilégie la diversité, les différences, la multiplicité des échelles et la force des petites unités ».⁸¹ Le local est un construit qui se situe à l'opposé de l'idée qui considère que la communauté est « la matrice de toute sociabilité ». Néanmoins, Bourdin reconnaît un certain rôle de la « communauté » dans la création du local. Ainsi, il définit l'objet local en privilégiant les rapports sociaux comme substrat de ce concept et comme le résultant d'un processus de production sociale et d'un agrégat de liens sociaux nourris par la proximité. Sa démarche de conceptualisation repose sur trois dimensions qui ont été fournies par des travaux antérieurs et qui ont permis d'appréhender le local selon trois approches : cognitive, interactionniste et naturelle. On développe les deux premières.

L'approche du local cognitif est une approche qui a été élaborée par Kevin Lynch qui a permis de cerner les fondements conceptuels du local « construit » et « cognitif ». Dans l'approche cognitive, le lien entre la représentation du territoire et l'identité, individuelle ou collective, est mis en avant. Ce lien traduit le rapprochement entre l'espace physique et les représentations mentales. Pellegrino, de son côté, a conclu que la spatialité est une « forme d'espace culturellement construite ».⁸² Ses travaux démontrent ce rapport entre un espace territorialement défini et le « nous »

⁸⁰ Cela nous rappelle l'influence de la théorie de l'espace vital « *Lebensraum* » qui a conduit à considérer que le territoire était inséparable d'une identité collective ou d'une culture. Dans une perspective territoriale, il y a un rapport étroit entre le « vivre ensemble » et « l'identité ». Il y a également une connexion entre l'espace et les rapports sociaux.

⁸¹ BOURDIN A, 2000, *La question locale*, Coll. La politique éclatée, PUF, Paris, p. 20

⁸² Cité par BOURDIN, *ibid.*, p. 24

comme construit social. La spatialité et le « nous » s'enchevêtrent et se cloisonnent pour recomposer la notion de l'appartenance.⁸³

Ce rapport espace-nous social est d'autant plus intelligible, argue Bourdin, quand on sait que les rapports de l'individu aux autres se définissent en fonction d'un système de valeur. Celui-ci est lié à l'espace de référence et d'appartenance. Ainsi, les connexions entre territoire et valeurs deviennent intenses. Le local s'assimile ainsi à une imbrication du nous social et du territoire. Par analogie, le territoire peut être défini comme « un espace fondateur ». On en déduit donc que le local, cet environnement immédiat, est cognitif dans la mesure où il peut être un support d'identification, de socialisation et d'individuation.

Quant à l'approche du **local interactionniste**, elle repose sur une thèse selon laquelle l'identité se construit à travers l'appartenance à un groupe et que « tout groupe d'appartenance est par principe associé à un territoire ». Les travaux de Bernard Poche ont permis de développer un raisonnement qui s'articule sur quatre principes. Il argue que l'élaboration des représentations est indissociable du lien social et, comme deuxième principe, que la vie au quotidien repose sur des repères à l'espace-temps. En outre, la coprésence est fondatrice des interactions et la communication artificielle ne peut s'y substituer. Et, comme dernier principe, il avance l'idée du local comme mode organisateur de l'expérience sociale qui se limite à la coprésence. Ainsi, le local est interactionniste car il est fondateur des rapports sociaux qui s'établissent entre l'individu et le groupe dans une perspective de « construction commune du sens ». On peut également parler d'un local hérité comme l'a proposé Bourdin. Il défend la légitimité de ce local par ses racines dans l'histoire et par l'importance du poids du passé.

D'un point de vue anthropologique, le local peut expliquer l'ancrage dans une « communauté territoriale » sans qu'il y ait nécessairement un lien de sang ou de religion, précise-t-il. Les liens primaires ne semblent plus être déterminants dans la définition de cette communauté. Celle-ci se construit à travers l'action collective et est préservée par la mémoire collective. Ces actions collectives, de l'avis de Castells, « sont des sources spécifiques d'identité. Mais ces identités, dans la plupart des cas, sont des réactions de défense contre l'imposition du désordre global, du changement rapide et incontournable. Elles construisent des refuges, pas des paradis ».⁸⁴

⁸³ *Ibid.* p. 24

⁸⁴ CASTELLS M. (1997 p. 64), cité par BOURDIN A, op. cit, p. 36

3.3 Territoire et territorialité : le résultant d'interactions entre acteurs sociaux

Depuis les travaux de Lefebvre, la notion de l'espace a occupé une place importante dans les sciences sociales et a été fortement déployée notamment par les géographes. Mais la dimension sociale de l'espace, le processus de son appropriation et sa place dans les stratégies des acteurs ont donné lieu à un discours plus structuré sur le territoire et la territorialisation dans les diverses sciences sociales sans pour autant parvenir à établir un consensus dans sa définition. Ainsi, le concept de territoire, tout en étant concept-clef, s'assimile à un concept fourre-tout.

Le territoire est un concept fécond qui renvoie à une dimension défensive⁸⁵ et aux attitudes protectrices de la nation et des frontières comme s'il était un lieu de marquage de la citoyenneté. Mais il est aussi un espace qui se crée au-delà des limites administratives et qui renvoie aux réseaux, au « vivre ensemble » et au quotidien.⁸⁶ Ainsi, il n'est pas exclu qu'un territoire soit un réseau sans contiguïté spatiale.⁸⁷ Si certaines approches tendent à ne pas lier territoire et objet local et à le placer dans une perspective globale et citoyenne, des géographes tels que Guy Di Méo et Pascal Buléon estiment que le territoire repose essentiellement sur des liens sociaux dans un espace local. « (...) C'est d'abord une idée, la volonté d'un groupe social de tisser du lien social localisé, de créer des solidarités à l'échelle locale, de se vouloir coauteur d'un développement de proximité".⁸⁸

Dans l'optique des économistes, le territoire peut apparaître comme « un écosystème évolutif ». Cet écosystème est défini par sa dynamique interne qui englobe les aspects technologiques et culturels et qui se traduit par des modifications effectuées sur les représentations et les actions des acteurs. Le territoire semble ne pas être uniquement un système d'acteurs interdépendants mais aussi un espace vital pour la population qui a ses attributs socioculturels. Il est en quelque sorte un « système ouvert » à explorer et exploiter dans sa complexité.⁸⁹ L'approche en terme de territoire et du local, s'impose également dans le débat sur la régulation et les articulations entre le local et le global. Le territoire y apparaît comme « mode d'établissement d'un groupe, dans l'environnement naturel, qui dans

⁸⁵ FRANCQ B, 2003, Politique de la ville et sécurité, in *Recherches sociologiques*, n° 2 pp. 93-102

⁸⁶ Ibid,

⁸⁷ VANDERMOTTEN C, op, cit, p. 10

⁸⁸ DI MEO G, et BULEON P, 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, p. 75-89

⁸⁹ TEISSERENC, op, cit, p. 112

l'organisation des localisations des activités, instaure et fait prévaloir les conditions de la communication-langue et de l'apprentissage collectif ».⁹⁰ Plusieurs auteurs⁹¹ expliquent que le concept de territoire est fondé sur la notion de « gouvernance » qui permet d'établir un fondement institutionnel du territoire.⁹² Ils mettent en exergue la nécessité d'appréhender la dynamique de régulation du territoire où « il faut aussi pouvoir apprécier les stratégies des acteurs, les capacités locales d'adaptation du territoire aux logiques exogènes de branches et les processus d'apprentissage ».⁹³ Ils affirment ainsi que « la régulation locale ne peut donc être qu'une régulation partielle ».⁹⁴ Quant à Bernard Pecqueur, en attribuant une dimension instrumentale au territoire, il fait la différence entre territoire et territorialité. La territorialité est un présupposé et constitue une expression des comportements des acteurs dans la mesure où il s'agit d'un espace vécu par la population.⁹⁵ Or le territoire, lieu d'interaction, est une configuration ou un espace intermédiaire riche en ressources et propice à la production. Le territoire, dit Bernard Pecqueur, est « une dimension qui se situe entre l'individu et les systèmes productifs nationaux. Le territoire est alors plus qu'un réseau, c'est la constitution d'un espace abstrait de coopération entre différents acteurs avec un ancrage géographique pour engendrer des ressources particulières et des solutions inédites ».

En sciences politiques, c'est le contexte de l'émergence et du pilotage de l'action publique locale qui est au centre de la réflexion. Le concept de territoire désigne « un système d'interdépendance dont l'aménagement et la valorisation reposent en partie sur des stratégies d'acteurs individuels et collectifs qui concernent la réalisation d'actions publiques locales ».⁹⁶ Néanmoins, le territoire n'est pas uniquement un espace défini selon des critères institutionnels et économiques, mais aussi en fonction de son lien aux représentations sociales et collectives. Se distanciant de cette conception, Max Weber, en définissant le territoire, met en avant l'appareil de domination administratif créé par l'état moderne. Ce territoire est donc imposé à l'homme comme une entité naturelle.⁹⁷

⁹⁰ PERRIN (1992) cité par LIPIETZ & BENKO, op. cit.

⁹¹ Notamment : B. PECQUEUR et J.P. GILLY ; LIPIETZ et BENKO, Op, Cit

⁹² PECQUEUR B et GILLY J.P, La dimension locale de la régulation, in BOYER et SAILLARD (éds), *Théories de la régulation*, op. cit. pp. 304/312

⁹³ *Ibid*, p. 305

⁹⁴ *Ibid*, p. 306

⁹⁵ PECQUEUR B, 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris

⁹⁶ TEISSERENC P, *op, cit*, p. 86

⁹⁷ Collectif 1999, *LE ROBERT*, *Dictionnaire de sociologie*, Seuil, Paris,

La territorialité, qui se définit comme stratégies et actions d'appropriation du territoire, soulève souvent la question de la pertinence du territoire vis-à-vis des populations et des actions publiques. La question porte sur la solidité des rapports qui s'établissent entre la population et l'entité territoriale, entre découpage administratif et représentations sociales de l'espace et du territoire. C'est le rapport entre espace social et espace physique, entre le local et les rapports sociaux qui s'y établissent qui est en filigrane. Un territoire pertinent suppose une sorte d'intégration socio-spatiale. Le territoire pertinent est, en quelque sorte, « un espace socialement définissable »⁹⁸ que Denis Retaillé présente comme une territorialité qui est « limitée à un horizon incompressible, celui de la vie quotidienne dans laquelle l'existence se stabilise. »⁹⁹ Frédéric Debuyst insiste à cet égard sur le processus de l'appropriation de l'espace comme vecteur de « territorialisation ». Ces contributions reconnaissent le territoire dans les stratégies de territorialisation, dans les modes d'appropriation et la construction sociale de l'espace. C'est ce qu'affirme Pierre Teisserenc en imbriquant les rapports sociaux dans le territoire pour proposer de le définir comme une « configuration d'éléments économiques, sociaux, culturels et politiques régis par des relations singulières qui lui confèrent des modes d'organisation et de régulation spécifiques ».¹⁰⁰

Les concepts de « territoire » et de « territorialisation » sont également de plus en plus employés dans les approches du développement et sont au cœur du débat sur cette question. La réflexion sur la « reconstruction du territoire » est au centre de la problématique du développement qui repose sur un substrat de conflit d'acteurs.¹⁰¹ C'est ainsi que Jean-Philippe Peemans saisit la question de la construction de la territorialité au travers d'une analyse des « pratiques populaires de résistance à l'impact de la globalisation ». Ces pratiques qui portent sur le renforcement du lien social et la reconstruction de l'économie locale sont inscrites dans un registre de « réinvention de l'identité collective ». Dans cette analyse, Peemans met en avant les pratiques populaires, les modes de mobilisation de ressources locales et les capacités inventives des populations locales qui traduisent le rejet des stratégies d'acteurs dominants. Dans un contexte de transformations, plusieurs études mettent en exergue « la réaffirmation de l'identité locale avec des tentatives de composer des territoires de vie au niveau local, parfois

⁹⁸ DEBUYST F, Acteurs, stratégies et logiques d'action, in DEBUYST, F. et al, 2001, *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Population et Développement n°8, Academia/Bruylant, pp. 115-148

⁹⁹ Cité par GUMUCHIAU H, GRASSET E, LAJARGE R. et ROUX E, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, P. 42

¹⁰⁰ TEISSERENC p. 153

¹⁰¹ PEEMANS, J-Ph, 2002, op, cit, pp. 390-396

de manière pacifique et l'invention de nouvelles formes d'autonomie locale, parfois de manière violente et agressive ». ¹⁰² Cette affirmation s'apparente à un positionnement vis-à-vis de la logique de l'accumulation et de ses impacts sur les lieux de vie. Face à un certain déficit identitaire qui se cristallise, elle vise la réactualisation de la demande d'identité et la « réaffirmation de l'ethnicité » en rapport avec la maîtrise de l'espace et la construction du territoire.

Ces approches du territoire nous invitent à penser davantage les rapports sociaux et à appréhender l'interdépendance des acteurs car il est essentiellement un construit humain et social. Le territoire est un concept imprégné par une dimension essentiellement sociale qui se construit à travers les rapports sociaux et qui explique toute sa complexité. Les travaux qui ont porté sur l'espace et le territoire ont enrichi ce schéma théorique initialement esquissé par les travaux de Henri Lefebvre qui a mis la lumière sur le conflit d'acteurs. En définitive, le territoire n'est pas un simple découpage politico-administratif mais un système socio-spatial intégré et inséré dans un environnement donné ce qui explique la nécessité de prêter attention aux articulations entre cet espace et les différents niveaux supra-locaux.

Par cette tentative d'intégration conceptuelle à laquelle nous nous sommes livrés et qui implique à la fois l'espace de Henri Lefebvre conçu comme objet de rapports conflictuels, le local cognitif et interactionniste expliqué par Bourdin et le territoire, espace en construction permanente résultant des rapports sociaux et de stratégies d'acteurs, nous sommes amenés à constater l'amorce d'une réflexion qui cristallise le retour du sujet. Ce retour du sujet et la cristallisation des formes diverses d'action peuvent se lire à travers les dynamiques rurales et urbaines d'aujourd'hui qui traduisent la dynamique des acteurs sociaux et populaires. Les rapports entre acteurs et territoire et les conflits autour de la construction de la territorialité se lisent aujourd'hui dans les transformations que connaît la ville et les tentatives de circonscrire une crise urbaine. A cet égard, J-Ph. Peemans note que la crise « particulièrement visible » qui touche certains quartiers urbains marqués par l'exclusion et la pauvreté laisse apparaître des stratégies de défense des lieux et des conditions de vie dans le Nord et dans le Sud. Il en déduit que le territoire devient « un nouvel enjeu majeur en terme de réflexion et d'action concernant le développement » d'où cette orientation à privilégier une vision de développement local intégré. Ainsi, toute une politique dite de la ville s'amorce depuis des années et mérite d'être considérée selon une optique de développement local tout en étant outillée par les instruments théoriques et

¹⁰² *Ibid*,

méthodologiques que nous offrent les différents travaux présentés ci-dessus et notamment ceux de Pierre Teisserenc.

3.4 La politique de la ville ou la controverse d'une catégorie du développement du territoire

A présent, nous tâcherons de restituer le contexte d'émergence d'une orientation vers un « renouveau urbain » qui, dans le contexte belge, s'est transformé graduellement par sa connexion avec d'autres politiques –sociales notamment- en une politique dite « de la ville ». Faut-il faire le rapprochement entre cette politique et les politiques de développement local et territorial? La politique de la ville est-elle autre chose qu'une des formes de développement territorial local qui s'inscrit dans un contexte urbain et qui cherche à construire un projet de ville et donc de territoire en réponse à une crise résolument urbaine? Rappelons que la crise économique des années soixante-dix qui est associée à l'apparition d'une morphologie urbaine fragmentée ainsi qu'à la formation d'espaces de relégation et d'exclusion a conduit à forger graduellement une politique dite de la ville, progressivement déconcentrée, contractualisée et territorialisée.¹⁰³ C'est cette politique qui cristallise l'action du développement de la ville au cours de ces dernières décennies qui s'est déployée en particulier dans des espaces urbains ébranlés par la crise.

Il semble que l'esquisse théorique de ces actions publiques dans la ville et les théories du développement local peuvent renvoyer aux mêmes origines et aux mêmes enjeux. L'amélioration du cadre de vie ainsi que la mobilisation des ressources et des acteurs locaux animent ces politiques. La politique de la ville va s'intéresser aux quartiers « défavorisés » qui se sont formés suite à l'effondrement du système fordiste. Des initiatives diverses seront élaborées pour développer l'emploi, la formation et l'innovation, l'accompagnement des porteurs de projets et l'aménagement des espaces et des infrastructures.¹⁰⁴ La définition des espaces d'intervention de cette politique repose sur une cartographie basée sur des déterminants socio-économiques. En Belgique, il semble que c'est la morphologie d'une ségrégation résidentielle qui permet de définir les quartiers en question. Cette cartographie associe précarité socio-économique et localisation des logements.¹⁰⁵

¹⁰³ DONZELOT J, et ESTÈBE Ph, 1994, *L'Etat animateur, Essai sur la politique de la ville*, Éditions Esprit, Paris

¹⁰⁴ DEMAZIERE Ch, 2000, «Le développement local dans les villes européennes : difficile conciliation de l'économique et du spatial », in *Annales de la recherche urbaine*, n° 86, 57-65

¹⁰⁵ FRANCO B, 2003, « Politique de la ville et sécurité », in *Recherches sociologiques*, n° 2 pp. 93-102

La crise aiguë dont témoignent les concentrations urbaines de populations précarisées, majoritairement issues des anciennes colonies et victimes de l'effritement du système fordiste et de la condition ouvrière a donné lieu à l'émergence d'une politique dite de la ville suite à l'exacerbation des violences et des frustrations. Cette politique qui se voulait « sociale » avait l'ambition de donner des moyens supplémentaires aux espaces les moins favorisés. Elle est motivée à la fois par la crainte de voir les émeutes se reproduire dans les métropoles comme celles des Minguettes (1981) et pour endiguer l'ethnisation des « banlieues ».¹⁰⁶ Le terme « politique de la ville » est donc apparu en France vers le début des années quatre-vingt pour désigner les programmes et les initiatives qui ont été développés afin de faire face à la ségrégation spatiale et à la précarisation à travers une procédure de distinction territoriale qui focalisera en particulier sur des quartiers en difficulté. Ces politiques qui ont connu plusieurs révisions, formes et débats, se basent sur trois aspects principaux : mixité, proximité et citoyenneté. Ces aspects visent le rétablissement d'un territoire homogène.¹⁰⁷

3.4.1 Politique de la ville : « reconstruire la ville » ou « remettre les gens en mouvement » ?

L'une des questions centrales que s'est posée Jacques Donzelot est de savoir sur qui cette politique focalise : sur les gens ou sur l'espace ; traite-t-elle des lieux ou s'occupe-t-elle des gens ? Son étude comparative¹⁰⁸ des politiques française et américaine identifie l'enjeu principal : « *people versus place* ». Elle démontre la primauté de l'option « *People* » sur celle de « *Place* » dans la politique américaine alors qu'en France l'action est orientée « *Place* ». Ces deux idéologies s'opposent : l'une privilégie l'individu et sa « capacitation » à se joindre à la marche de la société, et l'autre privilégie l'espace car il est associé aux sens de disqualification et au cumul des handicaps. Ces politiques composent une variété d'objectifs où on peut cerner une finalité de stabilisation de la population et de promotion de la mixité. La mixité s'affirme dès lors comme choix fondamental qui oriente les récentes politiques urbaines comme remède au mode d'habitat social des années soixante et soixante-dix qui s'est avéré déficient. Or, plusieurs études

¹⁰⁶ DONZELOT J, MEVEL C, et WYVEKENS A, 2003, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, Paris

¹⁰⁷ DONZELOT J, MEVEL ET WYVEKENS, 2002, « Refaire la ville ou remettre les gens en mouvement ? » in, *Esprit* 2002, n° 290, pp. 163-176

¹⁰⁸ DONZELOT J, MEVEL C, et WYVEKENS A, 2003, Op, cit.

commencent à mettre en lumière les limites de cette politique de mixité et sa fragilité et le constat renvoie plutôt à la coprésence qu'à la mixité.¹⁰⁹

Les politiques de la ville se trouvent dès lors devant le dilemme de « remettre les gens en mouvement » ou de « reconstruire la ville sur elle-même » comme s'interroge Donzelot. En effet, ce dilemme se construit sur une confrontation entre différentes options observées. Il est important de voir les résultats de la confrontation entre politiques de la ville en France et aux Etats-Unis. Donzelot constate la différence dans l'usage de la communauté « civique » aux EU alors qu'elle est considérée comme danger dans la politique française. Elle est, de l'autre côté de l'atlantique, le vecteur qui permet aux gens « d'acquérir les moyens nécessaires pour franchir les obstacles qui les retiennent dans ces lieux de misère ».¹¹⁰ Dans la conception américaine c'est la mobilisation des ressources humaines, le « *community building* », la consolidation du pouvoir des communautés et le « capital social » où la confiance et la promotion de la responsabilité partagée prime. Dans la conception française, c'est une politique de « volontarisme » urbain qui domine. Elle vise à apporter des compensations qui permettent de maintenir la diversité sociale et de promouvoir la mixité. La proximité, quant à elle, désigne le rapprochement des services aux habitants de ces zones. La politique française, dit Donzelot, privilégie la recherche à restaurer l'autorité de l'Etat, à développer une « politique d'ordre par la dispersion des pauvres », par la promotion de la mixité. La citoyenneté se base sur l'effacement des clivages communautaires et la promotion de la vie associative dans une optique de compensation du vide social. La proximité renvoie essentiellement aux préoccupations de sécurité et de réduction du sentiment d'abandon.

Il en déduit qu'aux antipodes de l'idéologie américaine de la « communauté civique » on trouve une idéologie française de ce qu'il appelle « magistrature sociale ». Celle-ci se traduit par la volonté de restaurer le lien social, dans le sens d'une régulation de contrôle, essentiellement comme un pouvoir moralisateur et médiateur qui vise à restaurer le lien avec les administrations et à colmater les brèches alors qu'on privilégie le « capital social » aux Amériques. En définitive, c'est une magistrature sociale car cette politique est animée par un souci sécuritaire et d'autorité. Ce postulat de logique

¹⁰⁹ BACQUE M-H, FOL S. et LEVY J-P, 1998, Mixité sociale en banlieue ouvrière : enjeux et représentations, in HAUMONT N. et LEVY J-P. (sous la dir.), *La ville éclatée*, pp. 161-173

¹¹⁰ DONZELOT J, MEVEL ET WYVEKENS, 2002, *op. cit.*, p. 165

sécuritaire semble aussi s'associer à une logique qui privilégie une orientation d'encadrement socio-territorial.¹¹¹

Cette politique renvoie à la fois aux travaux de régénération physique de la ville et à la redynamisation économique et sociale qui sont aussi des politiques de redéveloppement des quartiers visant à attirer des nouvelles activités et à favoriser l'éclosion d'entreprises locales.¹¹² La « géographie prioritaire » s'impose donc comme choix fondamental pour remodeler l'espace urbain et restructurer la ville afin non seulement d'atténuer les effets visibles des inégalités mais aussi pour implémenter des stratégies post-fordistes d'innovation et de revitalisation. Cette géographie prioritaire qui renvoie essentiellement aux cumuls des problèmes sociaux et aux handicaps économiques et qui alimente cette politique de la ville semble conjuguer questions sociales et urbaines. Certains travaux critiquent d'ailleurs cette orientation à assimiler social et urbain et cette façon de traiter la fracture urbaine et la fracture sociale. Ce constat sur la question urbaine comme épïcentre de la question sociale est donc mis en cause.¹¹³

3.4.2 La fragmentation socio-spatiale et l'émergence du quartier comme échelle d'action

Dans des contextes particuliers marqués par l'accroissement des problèmes sociaux notamment en espace urbain et le déploiement de la politique de la ville, on a assisté à l'émergence d'une tendance qui met l'accent sur le quartier comme lieu privilégié d'action et de déploiement des politiques publiques. La focalisation sur le quartier a conduit à une obsession de celui-ci comme produit du découpage territorial et de la politique urbaine de ces dernières années. Cet espace, le quartier, devient lié à la fois aux maux sociaux et aux idées positives portant sur la proximité et la sociabilité.¹¹⁴ La fragmentation socio-spatiale a fait du quartier un espace marquant dans le paysage urbain et lui a permis d'occuper une place importante dans l'action publique comme dans les sciences sociales. Cette place est d'autant plus importante que les problèmes de segmentation du paysage urbain sont plus profonds. Le quartier, espace prioritaire de la nouvelle action publique

¹¹¹ FRANCO B, 2003, « Politique de la ville et sécurité », in *Recherches sociologiques*, n° 2 pp. 93-102

¹¹² DEMAZIÈRE, 1998, in HAUMONT N. et LEVY J-P. (sous la dir.), op. cit, pp. 41-53

¹¹³ BIDOU-ZACHARIASEN C, 1997, La prise en compte de l'effet de territoire dans l'analyse des quartiers urbains, in *Revue française de sociologie*, janvier-mars, XXXVIII-1, pp. 97-117

¹¹⁴ MORIN, R. et ROCHEFORT M., Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective, in *Lien social et politique*, n° 39, pp. 103-114

devient synonyme de différenciation socio-économique et d'une ethnicité émergente, ethnicité liée à l'implantation de populations issues de l'immigration, majoritairement ouvrières, dans des lieux où l'espace public ne cesse de se dégrader et où une population, handicapée dans sa mobilité sociale, ne cesse de croître.

La notion de quartier a trouvé sa place dans les sciences sociales suite au besoin d'appréhender la proximité dans l'établissement du lien social ou dans la reconstruction de l'identité collective. Le quartier renvoie à la fois à un espace de subjectivité induite par des pratiques individuelles et à un espace d'objectivité qui se manifeste par des pratiques collectives.¹¹⁵ Ces pratiques collectives ne sont pas sans lien avec l'ébranlement de la question sociale conduisant à l'émergence d'une « action collective territorialisée » où l'on confond, généralement, la communauté territoriale et le quartier. Le quartier, identifié par des indicateurs statistiques et urbanistiques, devient en effet un territoire de référence pour la nouvelle action publique.

Faisant l'objet d'une action publique, ces quartiers se forment des identités qui se déploient face aux acteurs porteurs de ces actions. Certains travaux affirment que cette action publique contribue à alimenter une action collective des habitants. Elle est à même de renforcer le lien social, de favoriser la construction identitaire et de faciliter les conditions d'une mobilisation populaire.¹¹⁶ Le quartier s'érige dès lors en territoire qui se définit par une construction sociale et des représentations d'un « espace vécu ». ¹¹⁷ Dans le quartier peut se construire un « nous socio-spatial » qui pourrait alimenter la mobilisation collective. Ainsi se légitime l'interrogation concernant les modes de construction de ce « nous socio-spatial », d'édification de ce construit social et de production de l'espace local.

4. La naissance du sujet

On sait que les travaux de l'école de Chicago ont contribué à tracer des pistes d'analyse qui mettent en évidence l'aspect particulier des rapports de la population à l'espace urbain et connaissent aujourd'hui une nouvelle légitimité. S'inscrivant dans une logique inspirée de ces travaux qui cherchent à mettre en relation groupes sociaux, espaces urbains et modes de vie,¹¹⁸ il est question, dans cette partie, de poursuivre la construction de ce modèle théorique. Ainsi, après avoir souligné la complexité des processus de

¹¹⁵ MORIN, R. et ROCHEFORT M., op. cit.

¹¹⁶ MORIN, R. et ROCHEFORT M., op. cit.

¹¹⁷ GRAFMEYER Y., 1994, *Sociologie urbaine*, éditions Nathan,

¹¹⁸ GRAFMEYER Y., et JOSEPH I., 1979, *L'école de Chicago*, [textes traduits] Champ urbain, Paris

territorialisation et le rôle des acteurs/sujets dans la construction de la territorialité, il est opportun d'interroger la sociologie de l'immigration sur les pratiques de territorialisation de cette population. Cette démarche est une nouvelle esquisse d'un débat sur la naissance du sujet.

Les politiques différenciées qui se déploient, ayant des objectifs divers et mobilisant une multitude d'acteurs, ciblent d'une manière générale des espaces peuplés par une majorité ouvrière -ou des anciennes classes ouvrières- en grande partie issue des vagues migratoires successives et qui ne sont pas insensibles aux transformations en cours. Ces minorités fragilisées et précarisées qui se concentrent dans des espaces de relégation occupent des territoires sur lesquels ils doivent composer avec d'autres acteurs co-présents et leur action est fortement déterminée par les différentes stratégies qui y sont déployées.

4.1 La figure de l'immigré et la configuration de l'espace urbain

Le mérite de l'école de Chicago est d'avoir fondé les bases d'une sociologie de l'immigration et esquissé une grille de lecture des liens qui existent entre la mobilité sociale et la mobilité résidentielle de la population. Dès le début du siècle, des prémices d'une étude de la population issue de l'immigration en rapport avec la dynamique urbaine sont apparues. La théorie du cycle des relations raciales constitue une des œuvres importantes de cette école au sujet de l'immigration.¹¹⁹ Depuis ses premiers travaux, l'école de Chicago avait souligné que les immigrants aménageaient différemment leurs espaces de vie. On commençait dès lors à se rendre compte de la recomposition de la ville, de la différenciation spatiale et de ses incidences sur les rapports sociaux.

Pour Park, un des pionniers de cette école, l'espace urbain est un lieu de conflits où se confrontent des logiques diverses. Il focalise sur l'analyse de l'espace urbain et « les processus sociaux relatifs aux relations entre populations ». Il souligne le malaise social et les tensions inhérents à l'interaction entre acteurs sociaux, entre ancienne et nouvelle population. Il découvre le poids des mécanismes d'ordre culturaliste qui viennent renforcer

¹¹⁹ Ce cycle s'articule en quatre étapes : la compétition, le conflit, l'accommodation et l'assimilation comme aboutissement de ce cycle. La première étape, celle de la compétition, vise la recherche d'acquisition du bien par les individus. Celle-ci prend la forme d'un conflit (supposant le contact) en évolution par l'identification de concurrents. L'opposition des intérêts conduit à la troisième phase, celle de l'accommodation. C'est une sorte de normalisation de la différence (ou naturalisation) ou d'acquisition de nouvelles normes. L'assimilation vient en dernière étape pour couronner l'inclusion et arriver à la « fusion ».

la différenciation due à la division du travail. Il annonce alors que la compétition, à l'échelle de la ville, se situe entre les groupes et pas seulement entre les individus.

La « diversité dans la proximité » et la multiplicité des « particularismes des groupes sociaux » ont conduit Park à parler de ce qu'il a qualifié de « région morale ». En effet, la tendance spontanée des individus à se regrouper et à chercher les mêmes émotions conduit à créer et à maintenir la ségrégation « non seulement en fonction des intérêts, mais aussi en fonction de ses goûts et de ses tempéraments ».¹²⁰ Par ce processus, la ségrégation se construit graduellement et la répartition spatiale s'effectue, d'où l'apparition de ces quartiers qui forment des « régions morales ». Il entend par ces régions morales le regroupement qui entretient des similitudes dans les modes de vie et des affinités qui se créent. La « moralité » est alors au cœur d'une configuration de l'espace commun. La « région morale » n'est pas exclusivement le lieu de résidence mais elle peut être aussi un autre lieu de sociabilité. Les « régions morales » sont le témoin de la segmentation et de la ségrégation sociale et spatiale. En désignant ces lieux de différenciation, il écrit qu'« il n'est pas nécessaire d'entendre par région morale un lieu ou un milieu forcément criminel ou anormal. C'est un terme qu'il faut plutôt appliquer à des secteurs où prévaut un code moral divergent ; des régions où les gens sont dominés, plus qu'on ne l'est d'ordinaire, par un goût, une passion ou quelque intérêt qui s'enracine dans la nature originale de l'individu ».¹²¹ La région morale désigne alors la formation des espaces de différence où le code moral est différent et imprègne d'une façon significative la vie des groupes sociaux.

Il est évident que ce n'est pas ici le lieu pour débattre de sa thèse sur « la nature originale de l'individu ». Cependant, ses réflexions ont ouvert la voie à une nouvelle appréhension, pas uniquement de la dynamique sociale des populations « transplantées », mais aussi du problème de l'espace urbain dans sa multidimensionnalité et dans sa complexité comme carrefour des intérêts et des représentations sociales diverses. C'est alors la question du rapport de la population à l'espace et à ses acteurs qui est en filigrane et qui s'inscrit dans la continuité du débat sur les « nouvelles populations ». C'est une question qui renvoie aux rapports à l'espace public dans ses différentes dimensions. Pour appréhender la question de l'immigration et l'espace public, Felice Dassetto et Albert Bastenier¹²² soulignent l'importance d'une analyse en terme d'espace-temps. Même si la question de l'intégration est au

¹²⁰ GRAFMEYER Y, et JOSEPH I, 1979, op, cit, pp. 123-124

¹²¹ GRAFMEYER Y, et JOSEPH I, op. cit, p. 126

¹²² DASSETTO F. et BASTENIER A., 1993, *Immigration et espace public, la controverse de l'intégration*, CIEMI, L'Harmattan,

centre de leur analyse, ils recentralisent la question de l'immigration autour de la co-production -ou la « conquête »- de l'espace public. Cet espace n'est pas une « coquille vide » d'où le conflit qui résulte de ce nouveau pluralisme. Ce conflit porte essentiellement sur la structuration de la vie sociale qui est affectée par l'implantation de la nouvelle population. Ainsi, les pratiques de ces nouveaux acteurs mettent au jour un conflit autour de la définition de l'espace public et des rapports sociaux qui oppose des logiques d'acteurs différents. Sur cette base, Felice Dassetto et Albert Bastenier focalisent sur « l'analyse des formes de différenciation »¹²³ pour traiter de la question de l'établissement de cette population sur un territoire donné.

Dans l'ensemble, c'est une question de « configuration » de l'espace public qui est en jeu et qui préoccupe les chercheurs qui tentent d'en saisir les mécanismes. Entre compromis et conflit, ces travaux, notamment en sociologie urbaine, s'intéressent aux dynamiques socio-spatiales et à leurs conséquences sur l'espace urbain. Cette « configuration » pourrait résulter des jeux combinés des acteurs collectifs et des actions individuelles comme le note Yves Grafmeyer. Les résultats en sont dès lors le fruit de cette interaction et d'un cheminement qui implique le compromis et la négociation. C'est une agrégation des logiques et une « composition », inspirée des travaux de J. Remy notamment, qui implique le compromis entre acteurs sociaux.¹²⁴ Ce compromis facilite la coexistence et la cohabitation en milieu urbain. Cette cohabitation est associée à des modes de perception mutuelle différenciées, des tensions, des évitements, des conflits, des compromis et des négociations. Les politiques administratives et sociales participent à configurer les quartiers et à produire la différenciation. Cette différenciation n'est pas uniquement le produit des activités et de la position sociale et professionnelle des habitants mais aussi le produit de l'utilisation du temps.¹²⁵ La différenciation, affirme Grafmeyer, est alors liée à la « mise en scène » ou à l'« invisibilisation » des différences.

Les formes de différenciation socio-spatiale sont d'autant plus visibles quand il s'agit des « minorités » issues de l'immigration car elles sont identifiées plus par leur habitat que par leur place dans la division du travail.¹²⁶ La question de l'établissement et de la concentration spatiale de ces minorités fait l'objet d'approches diverses. Les approches marxistes l'expliquent par une logique économique considérée comme désavantageuse pour les classes

¹²³ DASSETTO et BASTENIER, op, cit, p. 109

¹²⁴ GRAFMEYER Y, La coexistence en milieu urbain : échange, conflits, transaction, in *Recherches Sociologiques : Sociologie de la ville*, 1999/1, pp. 157-176

¹²⁵ GRAFMEYER Y. Ibid,

¹²⁶ DASSETTO et BASTENIER, op, cit.

les plus fragiles, tandis que les approches culturalistes soulignent le rôle des identités et de l'enfermement dans les appartenances communautaires dans la formation de ces espaces. Les approches dites actionnalistes, quant à elles, mettent l'accent sur les logiques différentes des acteurs et la distanciation sociale.

4.2 De l'immigré à la minorité : l'émergence de l'ethnicité comme un aspect du sujet en gestation.

L'établissement durable des populations issues de l'immigration cristallise aujourd'hui un discours sur les « minorités ». Cette notion de « minorités » s'affirme de plus en plus comme outil d'analyse des rapports sociaux et des tensions. Elle s'impose dans un contexte où l'on veut substituer à la terminologie d'« immigré » qui implique une référence aux origines et qui éternise l'altérité, un concept de « minorité » qui implique une reconnaissance de la capacité d'action de cette population. Le concept de minorité ne nie pas « une identité positive et autonome ».¹²⁷ Cela implique également le passage d'une conception où l'immigré est un objet d'intégration à une autre où il devient un sujet d'action et un acteur social.¹²⁸ Le concept est critiqué par certains pour sa charge en terme de rapports de pouvoir et ce qu'il implique comme connotation numérique : «...*Minority, is not an appropriate designation given the meaning it holds in terms of power*». ¹²⁹ Ceci est justement la raison pour laquelle nous le privilégions. La dualité majorité/minorité, même si elle n'est pas toujours révélatrice des vrais rapports de pouvoir comme le précise certaines contributions, doit ici désigner les minorités ethnoculturelles issues de l'immigration.

En concentrant les minorités issues de l'immigration fragilisées sur le plan socio-économique, les nouveaux espaces urbains laissent apparaître une nouvelle forme d'action et une nouvelle catégorie d'acteurs qui ne construisent pas une action collective basée sur une logique de classes. C'est l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité et d'action collective¹³⁰ qui

¹²⁷ LAPEYRONNIE D, 1993, *L'individu et les minorités*, PUF, pp. 220-221

¹²⁸ BOUBEKER A, 2003, *Les mondes de l'ethnicité*, Balland, Paris

¹²⁹ HANQUINET L, VANDEZANDE V, JACOBS D et SWYNGEDOUW M, 2006, Preparatory Study for Survey and Quantitative Research on Ethnic Minority Groups in Belgium, Initiative Ch. Ullens, Fondation Roi Baudouin, Belgique, p. 14, lien (décembre 2006)

http://www.kbs-frb.be/files/db/FR/PUB_1630_Ullens_Survey&QuantitativeResearch.pdf

¹³⁰ Nous partageons ici avec J-P Olivier de Sardan sa vision d'une action collective par effet de composition et d'agrégation. Il ne s'agit donc pas d'un acteur collectif

produit une nouvelle forme d'identité qui attire l'attention des sociologues notamment. Il s'agit essentiellement d'une « ethnicité » émergente qui s'inscrit dans le sillage de travaux d'intellectuels américains visant à comprendre le pluralisme ethnoculturel. La thèse du pluralisme a été défendue dans une optique critique de l'idée de « *melting pot* » qui avait dominé la réflexion sur la question migratoire aux Etats-Unis. Cette assimilation était « envisagée comme un processus collectif de type psychosociologique qui s'impose aux migrants ».¹³¹ La tendance des groupes sociaux à affirmer leur singularité face à une conception homogénéisante a fait surgir l'ethnicité comme une stratégie de lutte. Cette forme de redéploiement identitaire a été utilisée « non comme une réminiscence du passé mais comme un facteur d'identification permettant d'exiger que l'Etat redistribue certaines ressources en fonction de l'identité ethnique des citoyens ».¹³² Toutefois, il y a lieu de croire que cette ethnicité est fonction des assignations identitaires émanant de la société dominante que les minorités retravaillent et redéployent comme outil d'autodéfense.

La thèse de l'ethnicité a permis à la société américaine de s'ouvrir à l'idée de « pluralisme culturel » et a conduit à repenser la relation entre la société et ses composantes communautaires. Ce « pluralisme culturel » était le vecteur d'un travail de recherche de reconnaissance de la valeur positive de ces minorités. Perçue comme refus de l'intégration, l'ethnicité se fit donc difficilement accepter. Aujourd'hui, l'ethnicité et la communauté deviennent les vecteurs de l'intégration dans les doctrines américaines dominantes. Différentes lectures de l'ethnicité apparaissent¹³³ :

- Celles qui considèrent l'assimilation comme le couronnement du processus d'adhésion à la société et le dépassement de cette forme de pluralisme.¹³⁴
- La thèse pluraliste qui admet l'ethnicité comme outil de modération de l'assimilationnisme excessif et qui a englobé certaines thèses biologistes.
- La thèse socio-économique qui s'intéresse aux « exploités » et considère que classe et ethnie sont interchangeables.

dans un sens délibéré et ayant un caractère organisé. Il s'agit essentiellement de comportements d'acteurs atomisés qui convergent.

¹³¹ REA A, et TRIPIER M, *Sociologie de l'immigration*, Repères, éd. la Découverte, 2003, p. 11

¹³² *Ibid.* P 54

¹³³ REA A, et TRIPIER M, 2003 ; DASSETTO et BASTENIER 1993

¹³⁴ C'est l'idée de Parson par exemple qui dit que les valeurs universelles portées par l'urbanisation l'emporteront sur l'ethnicité.

En effet, la thèse socio-économique lie ethnicité et classe sociale.¹³⁵ Les défenseurs de cette thèse s'efforcent de démontrer qu'il y a un lien étroit qui leur permet de se renforcer mutuellement. Les entraves à la mobilité sociale ascendante sont nourries par l'appartenance communautaire. La conjugaison de l'appartenance à une classe et l'ethnicité donne lieu à un comportement de défense communautaire et à un système d'identification collective. Dans leur analyse du contexte européen, Dassetto et Bastenier expliquent que l'ethnicité n'est pas abordée comme une question de race mais comme une interaction entre groupes sociaux. Elle est une combinaison d'histoire et de position sociale, de l'acquis et de l'attribut. Il semble pertinent de penser le recoupement entre les inégalités socio-économiques et l'ethnicité. Il est important de prêter attention aux stratégies liées à l'ethnicité dans les pratiques de mobilisation et de résistance. Cette ethnicité, pour reprendre l'idée de Roosens, n'est pas non plus séparable des rapports de pouvoir, d'où la difficulté de voir l'appartenance ethnique séparée de l'appartenance de classe. La perspective d'analyse qui s'ouvre est celle d'une interrogation sur le processus menant d'une différenciation sociale « prescrite » à une différenciation « souscrite ». L'ethnicité peut alors être examinée comme un agrégat de stratification économique, d'inégalités politiques et d'hierarchisation culturelle et qui se renforce par une volonté « d'imposition statuaire » de la part des dominants et comme une catégorie d'action collective pour les « minorités » dominées. Certes, l'ethnicité est liée à la fois aux antagonismes sociaux, aux assignations identitaires et aux processus de différenciation.

Au regard de l'analyse sur l'agrégation de l'ethnicité et de la disqualification sociale, on peut penser les modes d'action collective entrepris par ces minorités comme stratégies défensives. Nous partageons l'avis de Dassetto et Bastenier pour considérer que cette action peut s'expliquer par une double logique. Cette population est « fortement déterminée dans son « agir » par sa condition et sa position de classe et elle est en même temps un acteur particulier sur la scène sociale. Elle casse les logiques reproductives et routinières des espaces d'arrivée par ses conduites individuelles, ses choix, ses orientations et ses actions (ou ses non-actions) collectives ».¹³⁶

L'ethnicité peut être une ressource ou un instrument que les acteurs sociaux utilisent de façon rationnelle dans leurs stratégies sociales et politiques.¹³⁷ C'est le même sens défendu par la conception non substantialiste de F. Barth quand il note que l'ethnicité et l'identité ne sont pas basées sur une culture

¹³⁵ DASSETTO et BASTENIER 1993, 135-139

¹³⁶ op. cit. pp 191

¹³⁷ P. EISINGER, 1978, cité par MARTINIELLO, 1995, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, p. 39

comme une « donnée » mais qu'ils sont des modes d'organisation sociale avant d'être un contenu culturel.¹³⁸ Ainsi, il apparaît qu'il n'y a rien de primordial dans l'ethnicité. Dans le même sens, François Dubet et Didier Lapeyronnie notent l'importance de la lier au cumul des difficultés et des handicaps dans les quartiers en crise. Ils démontrent que cette situation partagée donne une image d'une pseudo-unité communautaire. En réalité, l'ethnicité qui n'a rien de traditionnel est, à leur avis, peut-être fonction de la ségrégation et du racisme qui permettent de forger un « sentiment commun d'appartenance ».¹³⁹ Ils mettent en avant la contradiction que l'on peut constater entre l'exclusion sociale et une participation culturelle relativement forte pour mettre en question la pertinence de la thèse du glissement des structures de classe vers des structures communautaires. En considérant l'ethnicité comme « une identité culturelle spécifique reconstruite dans la modernité elle-même », ils la lient à l'expérience migratoire. Ainsi, dans le sillage de l'affaiblissement du modèle d'analyse basé sur la notion de classes et de rapports de production, la contestation d'aujourd'hui laisse apparaître des notions telles que l'ethnicité et l'émergence des formes de défense d'une nouvelle territorialité dans les quartiers urbains.

Dans une autre optique, l'ethnicité est une nouvelle forme de construction du « sujet » ou de « retour du sujet ». Des travaux démontrent que les minorités, -population issue de l'immigration- créent des pratiques, tissent des relations sociales et développent des stratégies de survie. C'est le sujet « contre la réification du monde, le sujet comme écart vis-à-vis de toute logique intégrative ou tribale, comme quête de signification ».¹⁴⁰ La « communauté d'expérience » se construit à travers la construction de l'expérience sociale, pour reprendre la notion développée par de François Dubet dans le cadre de sa conceptualisation de la sociologie de l'expérience. Dans cette « communauté d'expérience », l'ethnicité n'est pas autre chose qu'un « principe flexible d'organisation et de mobilisation des ressources » qui pourrait faciliter et conditionner la participation dans la société. En revanche, si pour certains l'action collective des minorités repose sur une ethnicité émergente, pour d'autres, la notion de classe reste un élément déterminant pour expliquer les conflits sociaux. On peut en déduire que de nouvelles problématiques sociales telles que l'exclusion et les discriminations ont imposé une nouvelle manière de penser les conflits et les inégalités. La notion de classe demeure insuffisante pour tout expliquer. Voir un antagonisme entre la classe et l'ethnicité semble ne plus tenir face aux

¹³⁸ Ibid. p. 49

¹³⁹ DUBET F. et LAPEYRONNIE D, *Les quartiers d'exil*, éd. Seuil, 1992, p. 28

¹⁴⁰ BOUBEKER A, op. cit.

épreuves. La complexité des rapports entre ces deux éléments peut être importante à saisir.¹⁴¹

Les sociologues ne partagent pas le même avis sur la question de l'ethnicité. Touraine, sur la trace de Tönnies qui plaide pour l'abolition de l'opposition entre communauté et société, craint que l'explication ethnique ne donne une définition non-sociale de l'acteur social. Sennett, quant à lui, en dénonçant le redéploiement du communautaire dans la lutte contre l'exclusion, le considère porteur du danger d'alimenter les conflits. « Toute louable qu'elle soit, la lutte contre l'exclusion ne doit pas seule dicter les modalités de la définition du lien social ».¹⁴²

Espace vécu, quartiers, expériences partagées et ethnicité, autant d'éléments qui cristallisent l'émergence de différentes formes d'action collective et la naissance du sujet, acteurs qui construisent des projets et développent des stratégies. Mais que désigne une action collective ? Pourrions-nous nous accorder à considérer que c'est « toute action concertée de un ou plusieurs groupes cherchant à faire triompher des fins partagées » ?¹⁴³

Les nouveaux mouvements sociaux désignent désormais des actions collectives qui traduisent une nouvelle revendication novatrice et post-matérielle. Ces mouvements n'ont plus comme seul mobile l'appartenance à une classe sociale donnée mais plutôt la lutte entre acteurs ayant des rapports conflictuels.¹⁴⁴ La réflexion sur ces nouveaux mouvements sociaux a alimenté la réflexion d'Alain Touraine. Sa théorie à cet égard déduit qu'une action collective repose sur « l'existence d'une potentialité fondamentale d'un groupe [d'individus] ayant des intérêts communs à s'ériger en sujet et à mener une action collective ». Une action collective s'érige en mouvement social qui se définit selon lui par la combinaison des principes suivants : (i) identité (autour du conflit) (ii) opposition (s'organiser face à un adversaire) et (iii) totalité. Dans une réflexion qui redonne la place aux individus dans un contexte social, il nous annoncera ensuite « la naissance du sujet ».¹⁴⁵ Il entend par sujet la constitution des individus comme acteurs situés dans un contexte social. « Il n'est ni un principe qui plane au-dessus de la société ni l'individu dans sa particularité, il est un mode de construction de l'expérience

¹⁴¹ MARTINIELLO M. *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Que sais-je ? PUF, 1995

¹⁴² SENNETT, 1979, cité par CHARBONNEAU, J, Lien social et communauté locale : quelques questions préalables, in *Lien social et politique*, n°39, 1998, pp. 115-126

¹⁴³ FILLIEULE O. et PECHU, C, 1993, p. 9

¹⁴⁴ MELUCCI, in FILLIEULE O, et PECHU C, op, cit, p. 137

¹⁴⁵ TOURAINE A, 1992, *Critique de la modernité*, Fayard, p. 301

sociale ». Pour Touraine, la vie sociale est un construit de l'interaction entre différents acteurs où s'opposent le système -qui traduit une logique de rationalité- et le sujet qui résulte d'un processus de subjectivation quand l'individu, producteur de situation sociale et de changements, s'approprie une idée partagée par un certain nombre de personnes. Face à l'individualisme, il place conjointement l'acteur et le sujet dans une perspective de « résistance » au système. Le sujet de Touraine surgit pour rétablir l'équilibre, alimenter la dénonciation et tenter de mettre fin à la domination. Ce sujet, de toute évidence, est inséparable des rapports sociaux. Il s'oppose à la réduction de la contestation à une simple revendication matérielle. Dans cette perspective, l'ethnicité cristallisante de l'expérience sociale et des trajectoires partagées de privation et de recherche de sécurité de l'existence, nous semble être un des modes de construction du sujet, de l'identité qui se forge dans des quartiers en crise entre des groupes en quête d'une autonomie résolument défensive. Ce sujet qui s'autonomise se forge à travers des pratiques populaires de survie et des liens sociaux réticulaires.

4.3 Minorités et modes d'action collective : « entrepreneuriat ethnique » et « transnationalisme »

Dans le cadre de travaux sur le « capital social », certains auteurs ont essayé d'appréhender les connexions qui existent entre l'organisation sociale et les activités économiques (Granovetter, Portes). Ils ont particulièrement focalisé sur un phénomène émergent qu'ils appellent « entrepreneuriat ethnique ». Ce concept désigne le rapport établi entre l'activité économique et la dynamique sociale des populations « immigrées ». Dans cette logique qui entremêle l'économique et le social, l'encastrement des activités économiques de ces populations dans leurs rapports et réseaux sociaux a été démontré. Granovetter, influencé par l'idée de « l'encastrement » ou de l'*embeddedness* initiée par Karl Polanyi, a souligné l'importance concrète des relations et des réseaux sociaux dans la création de la confiance et la relation entre la sphère économique et les rapports sociaux. Ainsi, il affirme que toute action économique est imbriquée dans la relation sociale en confirmant ce qu'a déjà annoncé Polanyi, que « normalement, l'ordre économique est simplement fonction de l'ordre social qui le contient ».¹⁴⁶

Dans cette perspective d'analyse s'inscrivent plusieurs études qui s'intéressent à l'importance croissante de la concentration des activités économiques dans des espaces sociaux déterminés, notamment chez des

¹⁴⁶ POLANYI K, *La grande transformation*, traduction de l'anglais par MALAMOU, C, et ANGÉNO, M, [éd. originale : *The Great Transformation*, 1944], Gallimard 1983

populations issues de l'immigration. A cet égard, A. Portes a parlé de « l'enclave ethnique » pour expliquer cette concentration de certaines activités économiques aux mains de certains groupes « ethniques ».¹⁴⁷ Cette situation peut s'expliquer par la faible possibilité offerte à l'immigré de décrocher un emploi dans les secteurs primaire et secondaire à cause de la discrimination dont il est la victime ou à cause de la faible rémunération qu'il peut obtenir. Les immigrants se dirigent alors vers des emplois dans des entreprises « ethniques ». Cette attitude conduit au développement de « l'enclave ethnique » qui se caractérise par la spécialisation dans une activité économique sur une échelle spatiale donnée.

Des critiques ont été formulées à l'égard de la théorie de « l'enclave ethnique » qui ont amené Portes à parler plutôt de la « communauté transnationale ».¹⁴⁸ Il démontre que celle-ci s'alimente par un double investissement en activité économique dans les pays d'accueil et d'origine. Il élabore alors le concept de « transnationalisme » qu'il définit comme « l'ensemble des processus par lesquels les immigrants tissent et entretiennent des relations sociales de nature multiple reliant leurs sociétés d'origine et d'accueil. Nous appelons ces processus transnationalisme pour insister sur le fait que, de nos jours, beaucoup d'immigrants construisent des espaces sociaux qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques... ».¹⁴⁹ Dans la même perspective, les travaux d'Alain Tarrius sur la question du transnationalisme et des réseaux économiques des immigrants en France l'ont amené à parler d'« une mondialisation par le bas » induite par les activités des réseaux marchands qui construisent aussi des réseaux sociaux. Il a parlé par la suite de « territoires circulatoires » pour désigner le changement effectué dans la notion du territoire en devenant plus flexible par la mobilité de ces réseaux. Transcendant des territoires multiples sur lesquels reposent ces activités et forts d'une nouvelle mobilité, ce sont des territoires en réseaux qui sont construits. Ainsi, le territoire devient sensible à la recherche de sociabilité et à la mobilité des immigrants qui survolent les frontières et construisent les réseaux sociaux. Il explique ce concept en écrivant que « la notion de territoire circulatoire constate la socialisation d'espaces suivant des logiques de mobilité ».¹⁵⁰

¹⁴⁷ PORTES A, (ed.) 1995, *The Economic Sociology of Immigration*, New York, Russell Sage Foundation

¹⁴⁸ REA A, et TRIPIER M, op, cit.

¹⁴⁹ PORTES A, 1999, La mondialisation par le bas, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, pp. 15-25

¹⁵⁰ TARRIUS A, 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes ; mobilité, identités, territoires*, éd. de l'Aube, p. 124

Dans la même optique, des travaux sur les marocains de Belgique, en évoquant leur « sédentarisation », insistent sur le fait que celle-ci s'accompagne d'un processus de renforcement de réseaux sociaux et de création d'une « citoyenneté transnationale ».¹⁵¹ Les pratiques et les attitudes de « citoyenneté transnationale » ne se sont pas effacées par l'insertion d'élus d'origine marocaine dans les institutions politiques belges. Cela s'est traduit par des prises de position politique à propos de certains sujets qui touchent le pays d'origine. La masse importante de transferts effectués démontre cette réalité également. D'autres études mettent en évidence la richesse du mouvement associatif de la population issue de l'immigration marocaine en Belgique confirmant le constat de transnationalisme qui alimente une partie de cet associatif.¹⁵²

Les travaux sur les réseaux sociaux nous renseignent considérablement sur la richesse des réseaux des populations immigrées. Certains nous incitent à penser que c'est « la fin des territoires ». D'autres nous amènent à penser la multiplicité des ancrages territoriaux pour évoquer la bi-territorialité, voire une pluri-territorialité. Ils démontrent le développement des réseaux sociaux implantés dans différents milieux et ayant plusieurs ancrages. Cette nouvelle configuration dans laquelle le rapport à la terre n'est plus le vecteur de la construction de la collectivité démontre une nouvelle culture déterritorisée qui va révéler la « recomposition de l'identité collective autour de la définition ethnique ».¹⁵³

5. Des modes de régulation pour des rapports sociaux complexes

Nous avons vu que le pluralisme des acteurs autour des questions de développement local et de la politique de la ville, la multiplicité des stratégies et les modes de territorialisation sont l'objet d'une certaine régulation des rapports de pouvoir qui sont afférents à la construction des territoires. Cette régulation ou plutôt ces modes de régulation permettent aux acteurs et aux sujets de composer, de coexister et de coproduire le développement et l'objet local. A travers les travaux de Erhard Friedberg et de J-D Reynaud, nous allons tenter d'esquisser une grille de lecture pour

¹⁵¹ BOUSETTA H. et MARTINIELLO M, 2003, Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational, in *Hommes et migrations*, n° 1242, mars avril, pp.94-106

¹⁵² OUALI N, 2003, Le mouvement associatif marocain de Belgique : quelques repères, in , OUALI, N. éd., *Trajectoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Academia – Bruylant, Louvain-La-Neuve

¹⁵³ PEEMANS J. Ph, *Le développement des peuples face à la mondialisation du monde*, UCL, Academia / Bruylant, l'Harmattan, 2002

appréhender ces modes de régulation. La grille à construire devrait permettre d'y restituer les comportements et les stratégies des acteurs, publics et populaires, qui ont trait à l'objet local, à l'édification du territoire et aux modes de construction des conditions matérielles de l'existence.

5.1 L'approche organisationnelle de l'action collective : un cadre analytique qui permet de saisir la complexité des rapports d'acteurs

Pour appréhender un espace d'action complexe agencé par différentes logiques d'acteurs, le recours à l'approche organisationnelle de l'action collective constitue un outil analytique essentiel. Pour prendre nos distances vis-à-vis du déterminisme de tout genre, nous tenterons d'esquisser un schéma susceptible de nous rendre compte de cette réalité complexe, cet « ordre local » pour reprendre le concept de Erhard Friedberg. Sa contribution à ce sujet constitue un outil à la fois théorique et méthodologique. L'objectif est de pouvoir comprendre le jeu d'acteurs interdépendants ayant un rapport avec l'espace local. L'approche organisationnelle permettrait de saisir la complexité et les enjeux des rapports entre acteurs issus de l'immigration et acteur institutionnel et leurs logiques. Elle pourrait également nous aider à comprendre le système de régulation qui structure l'échange et que nous allons préciser avec l'apport de J-D Reynaud.

L'approche organisationnelle de l'action collective repose sur les travaux issus de la sociologie des organisations qui applique les principes de l'organisation « formelle » à l'action organisée, ce qui peut se produire dans un contexte d'action diffuse. Dans la réflexion de Friedberg, l'organisation est une structure ou un processus local qui relève d'une entreprise collective dans le but de produire un certain impact sur le contexte environnant et de modeler l'action des acteurs et atteindre un objectif qui n'est pas nécessairement explicitement négocié. A partir de cette vision, Friedberg tente de conceptualiser l'organisation comme « phénomène » en s'appuyant sur différentes critiques. Dans cette réflexion, il met en évidence la multiplicité de stratégies, de comportements, d'intérêts et de rationalités qui interagissent dans une organisation. Il refuse ainsi l'organisation cohérente et rationnelle dans sa conception classique. Il met l'accent sur l'ambiguïté qui caractérise la structuration d'une organisation vu le caractère factice de ses frontières. Dans sa déconstruction du concept de l'organisation, il évoque également la question de la régulation mixte des contextes d'action. La régulation est en réalité un mélange entre formel et informel dans la structuration des champs d'interaction. En banalisant l'organisation comme structure, Friedberg tente de repenser les dimensions organisationnelles de l'action collective dans des contextes diffus. De ce point de vue, l'étude de

l'organisation se focalisera sur des questions qui portent sur le processus par lequel les acteurs sont façonnés et tendent vers une action sociale plus ou moins négociée et élaborée. C'est une autre manière de parler d'une certaine entreprise sociale qui repose sur une coalition, diversifiée et hétérogène, en vue d'entreprendre une certaine action.

Cette approche pose une question qui porte sur la manière par laquelle se forge l'action collective. L'emploi du concept organisation renvoie à un contexte d'action dans lequel des acteurs sont en interaction. L'espace ou le contexte local dans lequel s'opèrent les interactions est un construit social dans la mesure où il est le produit de leur interdépendance « stratégique » et de leur interaction.¹⁵⁴ Dans cette logique, une focalisation sur les processus d'organisation et de structuration des contextes d'action prime sur celle des structures ou sur les acteurs eux-mêmes. L'analyse des actions d'acteurs est placée dans le contexte local, c'est-à-dire dans le système dans lequel ils sont insérés. C'est lui qui détermine les conduites des acteurs et les conditions spécifiques de leur coopération. Les acteurs agissent et interagissent dans des espaces structurés et leurs choix sont pré-structurés par leur appartenance dans la mesure où ils doivent tenir compte du contexte dans lequel ils sont placés.¹⁵⁵ Friedberg suppose que les jeux d'acteurs doivent être régis par un système de régulation et une structure de jeux qui aboutit à une sorte de coordination. C'est à partir de cette idée de nécessité de la régulation et de jeux d'acteurs qu'il insiste sur l'importance de prêter attention aux relations de pouvoir en estimant que le pouvoir structure le champ d'action sociale. Ces rapports de pouvoir sont entretenus par l'échange déséquilibré de possibilités d'action entre les acteurs. Ces derniers, au vu de leur coopération et interaction, élaborent au travers de leur interdépendance des mécanismes de régulation. La négociation autour de la fixation et de la détermination des règles du jeu constitue un élément majeur dans cette interaction qui repose sur un substrat de pouvoir.

Cette structuration dont Friedberg essaie de démontrer l'existence dans tout système d'action concret n'est pas un simple outil de régulation. La structure qui en résulte est plutôt le produit d'une négociation et le fruit d'un compromis qui se produit dans un contexte de rapport de pouvoir. Cela renvoie à la capacité des acteurs à négocier et à coopérer. La régulation, quant à elle, n'est jamais achevée car les acteurs essaient de modifier les règles qui régissent leur interaction. A travers leurs pratiques, les acteurs tentent de « grignoter » la prégnance des règles et ce « en fonction de leur

¹⁵⁴ FRIEDBERG E. 1997, *Le pouvoir et la règle*, Coll. Points, 2e. Éd. (1^{ère} éd. 1993), Seuil, Paris

¹⁵⁵ Selon FRIEDBERG, l'approche organisationnelle ne peut pas nier le poids des structures sociales ou de la culture. Elle cherche plutôt à analyser leur poids réel.

perception des contraintes ». Ces règles ne sont structurantes que si elles sont modulables. Dans le système empirique d'acteurs, il y a une régulation, un ordre négocié et des contraintes à gérer ainsi que des opportunités à saisir. Cela repose sur un substrat de pouvoir qui est un échange déséquilibré des possibilités d'action. Ainsi, le pouvoir est étroitement lié à la relation qui le canalise et qui s'établit autour d'un enjeu quelconque.

5.1.1 Un ordre local repose sur un certain système de régulation

Une action organisée mais plus diffuse suppose aussi des mécanismes de négociation, l'établissement de contrats, la coopération conflictuelle et l'échange concurrentiel. Elle suppose également l'existence de contraintes. Cette organisation est alors un « processus de construction d'un ordre local et contingent ».¹⁵⁶ Elle est un système d'action concret et structuré par des règles de jeu. Ce système d'action peut être étudié à la lumière de quatre continuums proposés par Friedberg :

- Degré de formalisation et de codification de la régulation.
- Degré de finalisation de la régulation (existence des buts formalisés et des mécanismes de régulation autour de ces buts).
- Degré de prise de conscience et intériorisation de la régulation : interconnaissance, anticipation des comportements...
- Degré de délégation explicite de la régulation.

Le système d'action concret de Friedberg qui est sensé faciliter l'analyse de l'action collective suppose un minimum d'interconnaissance entre acteurs, de circulation d'informations et de connaissances communes ce qui leur permet d'anticiper les conduites des autres. Il suppose également un minimum d'hétérogénéité. Sa genèse est liée aux avantages particuliers que l'on peut tirer de la coopération. Ce système d'action concret est indissociable de la production d'une action collective dans un espace donné. Une telle action organisée suppose la construction d'un ordre et l'élaboration d'une régulation qui se produit à travers un processus qui canalise les rapports entre acteurs. A travers cette construction théorique du « système d'action », Friedberg nous propose un instrument d'étude empirique des « conditions et des mécanismes concrets de la (re)production d'un ordre local, c'est-à-dire de la régulation sociale ».¹⁵⁷

¹⁵⁶ *Ibid*, p. 165

¹⁵⁷ *Ibid*, p. 176

5.1.2 Principes d'analyse de l'« ordre local » : rationalité, contingence et rapports de pouvoir

La construction de cette approche se fait à travers trois principes : les rationalités des acteurs, la contingence et l'appréhension du pouvoir comme capacité d'action. Ces trois éléments servent de fil conducteur pour la construction d'une grille d'analyse de la dynamique des acteurs de la présente recherche. Les acteurs que nous allons rencontrer et dont nous analyserons les stratégies ont leurs rationalités, ont un rapport avec ce système, et par conséquent, ils sont contingents. Ils entretiendront probablement des rapports de pouvoir. Ce qui suit permet de nuancer ces principes.

5.1.2.1 Les acteurs et leurs rationalités

Pour Friedberg, l'acteur est un sujet pensant qui tend vers une certaine rationalité et qui « n'absorbe pas passivement le contexte qui l'entoure ».¹⁵⁸ Celui-ci agit sur son contexte et essaie de le structurer en renégociant les règles. C'est un acteur empirique qui contribue à modifier les règles et à agir en revendiquant une certaine rationalité. La multiplicité des rationalités s'explique par la multiplicité des stratégies et des intentions. L'acteur agit sur son environnement en fonction de ses mobiles et intérêts en s'adaptant aux contraintes. Les acteurs, dit Friedberg, doivent être appréhendés comme des construits sociaux à rationalité propre. Ils ont leurs propres perceptions des opportunités et des contraintes. Une « rationalité stratégique » n'exclut pas l'ignorance expliquant ainsi le caractère limité de la rationalité, utilitaire et instrumentale. Elle dépend cependant des normes et de la culture imprégnée par l'histoire et le processus d'apprentissage. Cela a motivé l'emploi du concept de l'« utilitarisme élargi » dans lequel Friedberg voit une combinaison entre motifs moraux et motifs utilitaires.

La découverte du contexte et des intérêts des acteurs passe par une démarche inductive comme proposition principalement méthodologique. Elle permet d'appréhender « l'utilitarisme élargi » en focalisant l'intérêt sur l'analyse des relations plutôt que sur les personnes. Ce qui est nécessaire, c'est dépersonnaliser l'analyse et chercher le comportement utilitariste par la « contextualisation » des acteurs.

5.1.2.2 Le système et la contingence des acteurs

¹⁵⁸ Ibid, p. 208

Friedberg défend une vision qu'il qualifie d'« intégrée » du comportement des individus qui ont des intérêts dans le système. Pour cela, il refuse la « décontextualisation » de l'acteur tout comme ce qu'il appelle la « sous-socialisation » ou la « sur-socialisation ». Il faut comprendre l'action de l'acteur et sa rationalité en la plaçant dans son contexte et dans son « système d'action ». La notion de système occupe une place importante dans cette approche, ce qui explique cette insistance sur la contingence. Les acteurs font partie d'un système, ils sont « co-constitutifs » et ils se « restructurent mutuellement ». A partir de cette intégration acteur-système, Friedberg refuse l'idée d'opposer une sociologie d'acteur à une sociologie de système que défend Touraine. Il réfute toutefois l'idée qui voit dans le système un déterminisme fonctionnel.¹⁵⁹

5.1.2.3 Le pouvoir comme capacité d'action

Le concept du pouvoir qui est au cœur de cette analyse, Friedberg l'assimile à une capacité d'action. Tout système d'action est constitué comme un système de pouvoir. L'action est un fait et un effet des rapports de pouvoir. «Les échanges et les interactions, bref les relations de pouvoir à travers lesquelles se fait cette création/entretien de capacité d'action, généreront assez vite un minimum de règles du jeu ». L'approche organisationnelle suggère d'analyser le jeu en terme de rapports de pouvoir.

Comment se traduisent concrètement ces rapports de pouvoir ? En effet, le traitement d'un problème quelconque laisse toujours apparaître des zones d'incertitude. Cette incertitude représente une possibilité de pouvoir pour les acteurs qui vont tenter de l'exploiter. Tout dépend alors de leurs capacités à contrôler cette incertitude. Cette zone d'incertitude, objet de différence, se négocie entre les acteurs et ils en tirent avantage en fonction de leurs capacités à apporter des définitions et des outils pour mieux maîtriser ces incertitudes et apporter des solutions. Ces traitements différenciés des incertitudes sont alors des sources d'inégalité entre acteurs. Les rapports de pouvoir sont donc au centre de l'interaction et expliquent les jeux d'intérêts, les stratégies et le comportement humain. Ainsi, le pouvoir se définit

¹⁵⁹ Friedberg appelle à une utilisation heuristique de la notion de système. L'emploi de cette assise « systémique » permet de démontrer empiriquement le système en identifiant ses mécanismes et en décelant les conséquences sur le comportement. Ces comportements, traduisent « le résultat indirect de la nature et des règles d'un jeu ». Ce jeu dont il est question ici, est un construit humain en constante évolution et dépend de la capacité, notamment relationnelle, des acteurs.

« comme motivation et mobile de l'action ». ¹⁶⁰ Ce pouvoir devient le mécanisme qui médiatise et régule l'échange entre acteurs.

Ces rapports de pouvoir affectent les capacités d'action des acteurs dans la manière dont ils agissent sur les règles du jeu et dans l'esquisse du schéma des rapports. Les rapports déséquilibrés et l'interdépendance des acteurs s'expliquent par les compétences de ceux-ci. Ils cherchent alors à renforcer leur capacité d'action pour mieux se positionner en modifiant les règles. Les rapports d'interdépendance supposent l'existence de rapports asymétriques et inégaux de négociation qui se comprennent à travers le différentiel des compétences des acteurs. Ces compétences peuvent être un capital de savoir - comme dimension cognitive- ou un capital relationnel qui permet de coopter les individus et leurs stratégies. Pour parvenir à « contrôler » les incertitudes il faut donc s'armer de ces capitaux et avoir un statut d'« entrepreneur social », dit Friedberg.

Par cette approche, on cherche à situer les rapports de pouvoir et de négociation entre les acteurs dans un schéma interactionnel. Nous pourrions donc comprendre les comportements dont l'effet escompté se lit dans la modification des règles du jeu. Cette démarche permettra de découvrir l'écart entre la règle et le comportement utilitariste des acteurs. Il faut donc examiner ce contexte pour appréhender sa complexité et les contraintes qui pèsent sur sa structuration et sur ses acteurs. Cette conceptualisation des rapports des acteurs sociaux peut être enrichie par la théorie de la régulation sociale de Jean Daniel Reynaud qui nous permet de consolider la grille d'analyse par les trois types de régulation : la régulation de contrôle, la régulation autonome et la régulation conjointe. Ces régulations obéissent également à une logique de rapports de pouvoir et peuvent s'inscrire dans la continuité de la réflexion de Friedberg.

5.2 La théorie de la régulation sociale de Jean Daniel Reynaud : régulation autonome, régulation conjointe et régulation de contrôle.

Quel que soit le mode de régulation dont il est question, l'insertion de l'acteur dans un schéma de rapports et d'interdépendance reste le dénominateur commun de ces trois modes de régulation. Ainsi, cette théorie est concordante avec le système d'action ou l'ordre local qui nous a été proposé par Friedberg. La théorie de la régulation sociale de Jean Daniel Reynaud offre, dans le cadre de cette réflexion, la possibilité de différencier les modes de régulation qui peuvent exister dans un contexte social. Si

¹⁶⁰ Ibid, p. 279

Friedberg place la régulation –qui obéit à une logique de rapports de pouvoir– au centre de tout système d'action et d'interdépendance entre acteurs, aussi diffus soit-il, l'apport de Reynaud peut être considéré comme un prolongement de la réflexion sur les modes de régulation. Cette théorie est l'un des fruits de ses travaux en sociologie du travail sur les syndicats français. La théorie de la régulation sociale que Reynaud a esquissée a comme objet les « incohérences » ou les rapports conflictuels et de coopération entre acteurs. Elle est d'autant plus importante qu'elle s'intéresse aux prises d'initiatives par les acteurs qui tentent d'apporter leur contribution dans un certain système d'interdépendance ou de s'y opposer en produisant ainsi des rapports de pouvoir.

L'action des acteurs et leurs prises d'initiatives sont au cœur de la théorie de la régulation. On peut même lire que la régulation sociale provient d'une « reprise d'initiative par un acteur qui affirme sa volonté d'entrer dans le jeu, précisément pour faire valoir sa solution, pour définir ses propres règles ou pour se soustraire à tout contrôle hiérarchique ».¹⁶¹ L'antagonisme entre les acteurs provoque la nécessité de penser les mécanismes de régulation. Ces régulations sont intrinsèquement liées à la pluralité d'intérêts et au pluralisme d'acteurs. Cette théorie porte un intérêt particulier à la compétition entre les acteurs. Quand un acteur « revendique la co-détermination » cela peut donner lieu à des rapports de pouvoir et de concurrence. Les parties prenantes tentent de mettre le système à leur profit et à tirer des avantages de ces rapports. Dans ces rapports, les échanges passent par « la négociation » sous des formes implicites ou explicites. Par le biais de ces échanges et de ces négociations, les acteurs cherchent à faire valoir leurs positions et à modifier les règles à leur avantage. Les règles dont Jean Daniel Reynaud parle ont certes un caractère inventé. Elles n'acquièrent leur signification qu'en fonction de la position des acteurs qui les élaborent ou les utilisent.¹⁶²

Les contraintes qui peuvent être exercées par certains acteurs sur d'autres ont leur importance dans la théorie de la régulation. Les acteurs cherchent, en fonction des opportunités, à produire des actions contraignantes afin d'exercer la pression sur les co-acteurs en souhaitant modifier les rapports de pouvoir. La règle, inhérente à tout système social, peut être perçue comme une sorte de contrainte. Elle peut être assimilée à une sorte de contrôle social. Pour « échapper aux injonctions » et contourner ces outils de contrôle, les acteurs peuvent élaborer des actions susceptibles de les aider à se soustraire à ces contraintes.

¹⁶¹ TERSSAC, « La théorie de la régulation sociale : repères pour un débat », in TERSSAC G, (sous la dir.), *La théorie de la régulation sociale de Jean Daniel Reynaud, Débat et prolongements*, coll. Recherches, la Découverte, 2003, pp. 11-33

¹⁶² TERSSAC, *op. cit.*

L'élaboration de la règle « est un enjeu social » dit Reynaud. Ce processus d'élaboration et de négociation est ce qu'on appelle ici régulation. La théorie de la régulation sociale est une théorie de la régulation -et non de la règle- car elle s'intéresse essentiellement à la manière par laquelle la règle se construit. Elle s'intéresse à « la régulation plutôt qu'aux règles ». La régulation est alors cet ensemble de rapports qui s'établissent entre les acteurs pour négocier et modifier les règles qui ne sont ni définitives ni immuables. La théorie de la régulation, plaide Jean Daniel Reynaud, peut être conçue comme théorie de l'apprentissage collectif. Ainsi, la théorie de la régulation sociale se base sur trois concepts principaux. Ce sont le conflit, la négociation et la règle. Elle est un outil de lecture des rapports d'interdépendance et d'organisation de la coexistence entre acteurs.

Différentes catégories de règles ont été identifiées. Reynaud avait fait la différence entre des règles d'affiche, c'est-à-dire des règles « formelles » du droit et de gestion, et des règles qu'il appelle effectives. Par règle effective il désigne ces règles qui s'appliquent indépendamment des injonctions et de la règle affichée et officielle. Les règles se construisent à travers les rapports. « Principe organisateur », communes et consenties, les règles ont une valeur d'arbitrage. Elles se produisent par la négociation permanente dont le conflit est une des formes. En effet, les règles effectives reposent en partie sur une auto-organisation et des stratégies qui se constituent en règles « internes ». Entre la règle affichée et la règle « interne » il y a non seulement une opposition et un écartèlement mais aussi un certain conflit et un certain recoupement. Il y a donc une sorte de concurrence qui existe entre les différents types de règles.

Sur base de cette distinction, il désigne deux types différents de régulation. Il oppose des règles de « contrôle » à des règles « autonomes ». Les premières correspondent à la règle « formelle » et du « droit ». Quant aux secondes, elles correspondent aux règles « internes » produites par la dynamique propre aux groupes sociaux. Ce genre de règle dite « autonome » n'est pas totalement en marge de la légitimité car elle tente d'influer sur le système et de procurer des avantages à ses porteurs. La règle autonome n'est pas totalement exclue de ce système et n'est pas dépourvue de toute légitimité car « il arrive assez souvent que l'autorité de contrôle fasse de ce maintien des règles autonomes un objectif ».

Si les règles de contrôle sont fondées sur une orientation stratégique, sur la subordination, sur la hiérarchie et sont basées sur des principes contraignants et coercitifs, les règles autonomes ne le sont pas. Elles sont produites par l'acteur lui-même, elles sont liées à la réalité de la vie collective et à la

relation de solidarité. Elles sont « essentiellement défensives »¹⁶³ Une régulation autonome peut être décrite comme une volonté de déterminer en commun les modalités de l'action collective.¹⁶⁴ Elle peut renvoyer à la mobilisation collective. « L'opposition entre autonomie et contrôle est donc bien l'opposition de deux stratégies collectives » comme le dit Reynaud. Les contrôlés essaient généralement d'échapper au contrôle en gardant une certaine autonomie. C'est le cas dans une organisation ou dans un contexte sociétal : si on découvre la capacité de se constituer en communauté on cherche à revendiquer l'autonomie.

Les rapports entre règles de contrôle et règles autonomes sont, soit des rapports de concurrence conduisant à un certain équilibre, soit des rapports concluant à un accord par une négociation implicite ou explicite. C'est ce qui, selon l'expression de Reynaud, est appelé une régulation « conjointe » qui « n'efface pas entièrement l'opposition de l'autonomie et du contrôle ». ¹⁶⁵ Pour définir cette régulation conjointe, Lichtenberger propose de se référer à la réciprocité, c'est-à-dire qu'elle soit reconnue mutuellement pour éviter de dissoudre le conflit comme le laisse sous-entendre l'expression de régulation conjointe.

Reynaud esquisse cette régulation conjointe à travers le conflit et la négociation, le conflit étant un mode normal de fonctionnement et une figure de « négociation ». La régulation est en quelque sorte une recherche de convergence. La régulation est conjointe quand les antagonistes partagent la règle. Ce genre de régulation, il l'estime nécessaire au pilotage de l'action collective ou à la conduite de projets institutionnels. La régulation conjointe, précise Reynaud, « n'est nullement l'équivalent d'un contrat couvrant toute éventualité ». ¹⁶⁶ L'accord et la négociation sont des formes de régulation conjointe qui n'est jamais finie. Elle n'est pas un résultat mécanique de la combinaison entre régulation de contrôle et régulation autonome ni de la pluralité des sources de règles. La régulation conjointe est, pour lui, quelque chose de très proche de la démocratie et de la participation effective. Il l'a même assimilée à la démocratie en disant qu'elle « n'est sans doute pas autre chose que la démocratie ». C'est une action conjointe de plusieurs légitimités. Cette régulation conjointe n'est pas le résultat de la simple

¹⁶³ LICHTENBERGER, in TERSSAC, op. cit. pp. 51-60

¹⁶⁴ DUBAR C. Régulation conjointe et double transaction : réflexion pour un débat, in TERSSAC, op. cit. pp. 331-344

¹⁶⁵ REYNAUD J-D, 1989, *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, p. 113

¹⁶⁶ REYNAUD, Régulation de contrôle, régulation autonome, régulation conjointe, in TERSSAC, éd, op, cit, pp. 103-113

superposition des règles. Elle suppose davantage de réciprocité (entre pilotes et pilotés) dans les rapports sociaux.

« Les rapports de régulation sont aussi des rapports de pouvoir » affirme Reynaud. A son avis, le pouvoir a un caractère normatif. Le pouvoir politique n'est donc qu'une forme parmi d'autres du pouvoir. C'est la manipulation du pouvoir normatif et de la recherche de légitimité qui fait la différence entre les acteurs. Mais, en dépit des rapports de pouvoir, les acteurs ont toujours la capacité de prendre des initiatives malgré la subordination. « Les subordonnés inventent une organisation collective parfois plus efficace que celle qui est préconisée par l'encadrement ».¹⁶⁷

Il est important de souligner ici le lien qui se noue entre la théorie de la régulation sociale et l'action collective. En réalité, les principes d'opposition ou de compromis que laissent sous-entendre la régulation conjointe ainsi que la régulation autonome, renvoient à la mise en rapport des actions différentes des divers acteurs dans le cadre d'une démarche collective. Pour J. D. Reynaud, un groupe est capable d'action collective dans la mesure où l'agrégation entre intérêts individuels et intérêts collectifs est possible et que ceux-ci instituent une certaine régulation. Une communauté est rarement cohérente, elle est plutôt hétérogène. Les règles sont d'origine collective, elles sont contraignantes car elles constituent et instituent la collectivité. L'action collective suppose l'existence des auteurs et des antagonistes. Elle se forme dans un contexte donné dans l'optique d'apporter une réponse à un problème qui se pose.¹⁶⁸ L'acteur collectif est conditionné par la constitution d'une conscience collective et d'un sens commun. « La connaissance que l'acteur collectif prend de lui-même contribue à le constituer. L'observateur qui discerne précocement la formation d'une action collective, avec ce qu'elle a d'autonomie, contribue à l'invention de l'acteur ».¹⁶⁹

¹⁶⁷ TERSSAC, La théorie de la régulation sociale : repères pour un débat, in, TERSSAC, op, cit, pp. 11-33

¹⁶⁸ REYNAUD J-D, L'utilité individuelle et la réciprocité, in TERSSAC, op, cit, pp. 313- 324

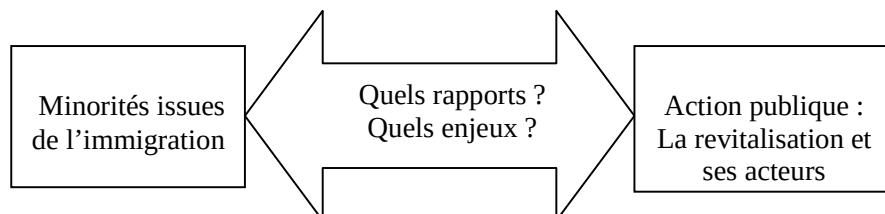
¹⁶⁹ REYNAUD J-D, in TERSSAC, op, cit, p. 299

Conclusions :

Une esquisse d'un cadre analytique pour comprendre le développement du territoire : une problématique de gouvernance.

Le processus de production de l'objet local qui passe par le déploiement des stratégies diverses de territorialisation implique la confrontation entre une multiplicité de logiques et d'acteurs sociaux. Ce processus qui repose sur une démarche d'adéquation entre sphère marchande et liens sociaux nous semble être au cœur de la question du développement local. Le développement local, territorial par nature, suppose la confrontation entre différentes logiques, l'émergence de nouveaux acteurs et la cristallisation de diverses stratégies d'action. On cherche dès lors à comprendre les rapports et à en saisir la complexité comme question centrale au cœur de la problématique du développement. S'il ne s'agit ni de mode ni de modèle, le développement territorial, loin d'être une recette universelle, est le mode de construction du territoire dans ses aspects matériels et immatériels. Ainsi, le jeu d'acteurs et les rapports de pouvoir qui impliquent les divers acteurs sont le substrat sur lequel repose le processus du développement local. Ce jeu d'acteurs, comme nous l'enseigne Friedberg, obéit à une logique de régulation et structure les modes d'action. L'état des rapports de pouvoir et le schéma définissant le jeu d'acteurs déterminent largement le projet de territoire en construction. Entre objet de valorisation et d'attractivité, entre rapports marchands des acteurs économiques et pratiques d'appropriation déployées par les minorités qui se forment en sujet, le territoire est un objet d'écartèlement et un carrefour de confrontation.

A travers les dispositifs de revitalisation et les modes de régulation qu'ils impliquent, nous cherchons à savoir comment s'établissent les rapports entre acteurs sociaux et plus particulièrement avec les minorités issues de l'immigration. Explorer le schéma des rapports entre les acteurs locaux suppose la compréhension des enjeux des dispositifs de revitalisation et de confronter les stratégies d'acteurs. Ainsi, la problématique peut se présenter comme une relation complexe entre deux catégories d'acteurs principaux induisant des rapports et des enjeux :



Aborder la question du développement local dans un cadre théorique qui intègre la problématique de production de la territorialité et de l'espace local à travers les pratiques des minorités issues de l'immigration nécessite un travail particulier de conceptualisation. La présentation des différents aspects du débat qu'implique cette problématique portant sur le développement local, l'espace et la population issue de l'immigration nous a conduit à construire une approche théorique qui repose sur trois concepts interreliés couvrant les différentes dimensions de la problématique : logiques et stratégies d'actions collectives (projets), sujets (acteurs) et modes de régulation (rapports).

La discussion sur le développement local nous a permis de disposer d'une grille qui va nous permettre de comprendre le processus de revitalisation mis en œuvre à Molenbeek. Nous nous interrogeons sur le système de gestion et de prise de décision ainsi que sur les matières d'action qu'implique ce processus. Aux principes d'action s'ajoutent les outils spécifiques. Ces outils peuvent être des outils de gestion et de communication, d'aide à la concertation, de mobilisation et de coopération entre acteurs tels que la participation.

1. Rompre avec les approches classiques du développement local et privilégier la dynamique des acteurs en conciliant territoires et régulation.

La question du développement local est l'épine dorsale de notre démarche de conceptualisation. Nous avons constaté les limites des approches territoriales du développement local qui renvoient principalement aux questions relatives au mode d'occupation du territoire par les entreprises et leur mise en réseau. Une conception qui privilégie les stratégies de déploiement économique et les rapports marchands, même incorporés dans la sphère sociale, n'est pas en mesure d'intégrer la dynamique sociale et d'endiguer la dualisation socio-spatiale. Nous avons montré que les stratégies d'occupation du territoire et les théories classiques du développement local qui mettent en exergue les systèmes productifs locaux sont critiquables à plusieurs égards notamment du point de vue des approches régulationnistes. Même si certaines approches mettent en lien la dynamique des acteurs locaux et le processus productif en présentant le développement local comme une osmose entre entreprises et « communauté locale », elles n'échappent pas à une conception, de près ou de loin, « productiviste » et recelant les paradigmes de compétitivité des territoires qui place la dynamique marchande au centre de ce processus. Notre discussion sur cette question nous permet de faire l'ébauche d'une conception qui tend à reconsidérer la « dynamique territoriale » plutôt que les « systèmes productifs » où les acteurs locaux et le mode de gouvernance territoriale sont les précurseurs du développement local. Ainsi, les approches

régulationnistes retrouvent leur place au cœur d'une conception qui prête attention aux modes de gouvernance locale et qui tend à différencier « espaces de régulation » et « régulation des espaces ». La régulation dans ce sens est considérée à la fois dans sa dimension territoriale et dans son potentiel à transcender les territoires.

En s'appropriant les propos de Pierre Teisserenc, le développement local suppose une mobilisation qui est « la résultante d'une triple démarche » : culturelle, économique et politique renvoyant au renouvellement de la démocratie locale.¹⁷⁰ Le développement local suppose l'enclenchement d'un processus d'apprentissage de la complexité et de la transversalité. La centralité du processus d'apprentissage permet de déplacer la réflexion sur l'organisation du territoire vers une réflexion sur le territoire lui-même. L'approche que nous construisons s'intéresse au principe d'élaboration d'un projet porteur. Celui-ci doit s'inscrire dans une démarche stratégique et territoriale attentive aux enjeux socioéconomiques et environnementaux et est accompagné d'un processus de négociation, d'échange et de co-régulation. Le projet que nous désignons est un outil intermédiaire entre acteurs, découle des options stratégiques et a comme centre de préoccupation les sujets et les besoins locaux. Il vise à offrir des possibilités accrues afin que chacun puisse y contribuer.

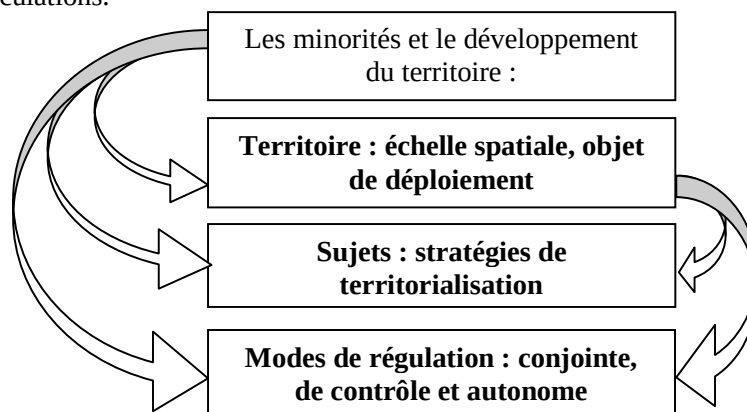
Ainsi, appréhendant le développement territorial local, cette recherche s'attache à comprendre les modes de régulation des rapports qui s'établissent autour des dispositifs de revitalisation. Ces dispositifs variés peuvent être analysés à la lumière des outils proposés notamment par Pierre Teisserenc qui sont les conditions inhérentes aux modes d'organisation et de gestion qu'on va tenter d'analyser selon une grille de lecture basée sur une approche en terme de développement local. Deux types de conditions définies par Teisserenc instruisent notre démarche : des conditions afférentes aux acteurs et d'autres afférentes à la gestion des politiques de développement. En effet, les élus ont un rôle important dans la **maîtrise des contraintes** et la **production du changement**. D'autres conditions sont relatives à **l'interdisciplinarité** économique, sociale et politique où le territoire est appréhendé dans sa complexité par une démarche d'apprentissage collectif. En outre, la **mobilisation des identités** en évitant le repli sur soi est l'une des conditions inhérentes à ce processus. Dans la deuxième catégorie de conditions, une **approche transversale** des territoires à **géométrie variable** est nécessaire. La **communication** à l'échelle territoriale et la démarche de **promotion culturelle** sont des vecteurs de réussite des politiques de

¹⁷⁰ TEISSERENC P, *op. cit.* p. 79

développement local. Pour accompagner le processus de transformation sociétale, une **formation** adaptée à la réalité locale est un élément essentiel.

Le processus de revitalisation comme enjeu central sera donc analysé afin d'en déceler la logique et d'examiner les réponses qu'il apporte aux problèmes locaux. Ces problèmes locaux sont les incertitudes dont les modes de gestion et les tentatives de les résoudre définissent les rapports de pouvoir. Il faudra dès lors tenter de savoir comment la revitalisation apporte des réponses ou laisse planer des incertitudes qui sont des sources de pouvoir et de consolidation des capacités d'action pour les minorités. Quel type d'appareil et quelle logique président à ces dispositifs de revitalisation ? Comment ces politiques s'efforcent-elles de gérer la crise des quartiers en déclin ? Quelles sont les sources de pouvoir qui sont derrière ? Pour ce faire, le jeu d'acteurs est un outil qui permet de saisir les rôles auxquels s'adonnent les acteurs et d'identifier ceux qui émergent. Le jeu d'acteur et leurs rapports peuvent dès lors inclure les relations qui se nouent entre les acteurs locaux, élus, associatifs et populaires. Ainsi, le schéma d'ordre local esquissé par Friedberg instruira les interactions entre acteurs contingents et produisant des règles de jeu structurant cette interaction. Outillé d'une telle grille, le territoire, comme organisation diffuse, est appréhendé à travers les rapports entre élus, experts, associatifs et minorités se forgeant en sujets.

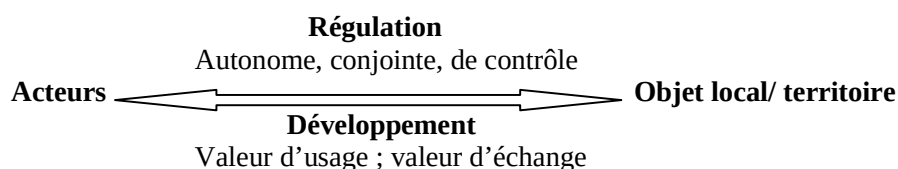
Notre démarche nous conduit à disposer d'un modèle analytique qui pose la question du développement local dans un contexte urbain en considérant l'importance de nous focaliser sur la dynamique des minorités issues de l'immigration où des politiques se déploient pour gérer une crise qui les touche particulièrement. Notre grille repose sur trois dimensions principales qui circonscrivent, selon nous, la problématique du développement et les minorités. Ces dimensions sont le territoire comme étant une échelle spatiale, des sujets en gestation et des modes de régulation pour en saisir les articulations.



Dès lors, nous souscrivons à une approche de développement local et territorial qui capitalise les différents apports des économistes et sociologues et qui mettent en évidence que le développement local est essentiellement une question de gouvernance. Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui s’amorce à travers des modes de gestion des initiatives locales, de composition et de coopération entre acteurs. Le développement local comme processus de production du sens, du lien social et du territoire est un processus qui repose sur la mobilisation des ressources locales. Il implique l’amorce d’une dynamique de construction d’un espace local que l’on désigne comme un territoire, essentiellement un construit social. Le territoire est indissociable des acteurs qui s’emploient à le construire. Les modes de construction de l’objet local, les modes d’appropriation des lieux de vie et de recherche de sécurité matérielle et immatérielle montrent une recherche incessante de production collective de la territorialité comme élément-clé du développement.

2. Le développement local implique une réflexion en terme d’échelle spatiale et une approche en terme du local et du territoire

Notre approche oppose deux processus inspirés des travaux de Henri Lefebvre. Le premier : un processus de production de valeurs d’échange qui correspond à une démarche qui privilégie la marchandisation de l’espace et les aspects productifs. Ce processus pourrait désigner les démarches qui visent à faire prévaloir la valeur marchande de l’espace. Selon notre grille des modes de régulation, cela implique une régulation de contrôle. Le deuxième processus est celui de la production des valeurs d’usage. Ces valeurs sont le produit d’une dynamique sociale d’appropriation et de production collective du lien social et de sécurisation. La valeur d’usage n’est pas incompatible avec une démarche de production matérielle des conditions de vie où les activités économiques sont imbriquées dans la sphère sociale. Le processus de production des valeurs d’usage correspond à un mode de régulation autonome.



De nombreuses études portent sur ces milieux de vie où naissent des initiatives de reconstruction du territoire et de la territorialité. Ces inventions

locales et ces initiatives diverses font partie intégrale d'une stratégie de reconstruction des espaces de vie.¹⁷¹ Ainsi, nous interrogerons les pratiques des minorités pour nous arrêter sur d'éventuelles stratégies de rejet de la logique institutionnelle, de rupture, de résistance, de détournement ou d'appropriation. Pour employer la typologie de J-P. Olivier de Sardan,¹⁷² deux principes sont décelables. Le premier est un principe de sélection qui n'est pas une réaction de rejet total ni d'adoption totale. Le deuxième est un principe de détournement qui induit une appropriation des « opportunités fournies par un programme pour les mettre au service de leurs propres objectifs ».

Le territoire qu'implique le processus de développement local est un territoire à géométrie variable qui suppose que des acteurs aux logiques diverses y sont en interaction. Un territoire implique un processus permanent de production mobilisant des sujets et des acteurs. Les sujets génèrent un processus de « territorialisation » à travers des pratiques et des stratégies d'appropriation. Ainsi, la problématique du développement du territoire est une question qui réside dans la manière dont se nouent les rapports entre les hommes, d'une part, et entre les hommes et les activités dans un territoire donné, d'autre part. Il s'agit aussi d'une question de gouvernance du territoire qui tend à instituer une démarche de démocratisation des rapports sociaux. Un territoire n'est pas une coquille vide mais c'est un espace vécu susceptible de déployer des stratégies de résistance face à l'assujettissement que pourrait porter un espace conçu, celui des concepteurs, des experts et des rationalités économiques. Ce clivage illustre deux catégories de valeurs qui s'y opposent : des valeurs d'échange (valorisation du territoire, attractivité, régénération physique...) et des valeurs d'usage (lien social, appropriation...). Le développement local, selon cette approche, repose sur la manière dont est résolue la confrontation entre les valeurs d'usage et les valeurs d'échange. La production de ces valeurs résulte des stratégies des acteurs populaires, politiques et économiques, d'où l'intérêt que nous portons de façon générale aux politiques de la ville comme nouvelle catégorie d'action ayant pour objet la régénération des quartiers en crise. A cet égard, la question pertinente que pose Jacques Donzelot, celle de savoir si ces politiques ont comme objet de reconstruire la ville ou de « remettre les gens en mouvement » imprègne notre réflexion. L'approche retenue pour instruire notre démarche tend à privilégier l'idée que le développement territorial est essentiellement un processus de capacitation citoyenne, de partage de pouvoir et d'expertise, comme le note Lacaze, plutôt qu'un processus de

¹⁷¹ PEEMANS, J. Ph, *Le développement des peuples face à la mondialisation du monde*, UCL, Academia / Bruylant, l'Harmattan, 2002 pp. 390-402

¹⁷² OLIVIER de SARDAN J-P, 1995, *Anthropologie et développement*, Karthala, Paris, pp. 133-134

contrôle de la morphologie sociale et de modification de la cartographie urbaine à travers des opérations de régénération physique selon le principe portant intérêt à l'espace plutôt qu'aux acteurs. C'est, en effet, une substantielle question de gouvernance qui se pose et dont l'appréhension des modes de régulation révéleront la nature.

3. Les sujets : producteurs du territoire

En considérant que le développement local est essentiellement une dynamique d'acteurs qui s'articule autour d'un processus de production du territoire, d'où la centralité des questions de gouvernance, les pratiques des minorités tendent à configurer les territoires. Les pratiques de territorialisation, d'appropriation et de socialisation sont révélatrices de l'émergence de l'ethnicité comme l'une des formes de « retour du sujet ». Sur un même territoire, différentes stratégies se déploient et une multitude de rationalités se croisent. Les minorités, à travers leurs stratégies d'appropriation, composent et interagissent avec les politiques publiques et les co-acteurs, d'où l'importance de voir comment les rapports s'établissent et selon quel mode de régulation. Nous souscrivons à l'approche de Dassetto et Bastenier qui considèrent que cette population est « fortement déterminée dans son « agir » par sa condition et sa position de classe et elle est en même temps un acteur particulier sur la scène sociale ».¹⁷³ Une « communauté d'expérience »¹⁷⁴ en gestation, une communauté qui se forge à travers des expériences partagées et des processus de privation et de subjectivation, se démène pour produire ses conditions de sécurité et de survie. C'est une stratégie de survie qui se nourrit par le principe de réciprocité développé par K. Polanyi face à la déficience de la fonction redistributive de l'Etat. Construire le territoire implique également un travail de recherche pour affirmer l'identité et les particularismes ; une sorte de « région morale » qui se définit comme un espace « où s'exerce un code moral divergent » dirait R. E. Park. Cet acteur, par sa recherche de survie et ses pratiques de territorialisation et de redéploiement de l'identité, dessine une régulation autonome, pour reprendre le concept de Reynaud. Cette régulation autonome défensive et qui traduit une demande de co-détermination vise à satisfaire des besoins peu rencontrés par les politiques publiques de revitalisation notamment. La recherche de sécurité d'existence ainsi que les activités

¹⁷³ DASSETTO et BASTENIER *Op. cit.* p 191

¹⁷⁴ Le concept est emprunté à François Dubet par lequel il désigne l'hétérogénéité qui marque les actions individuelles et collectives et les principes culturels et sociaux qui les constituent. Reposant sur un travail de subjectivation et sur des actions collectives traversées par diverses rationalités, l'expérience se définit dès lors par la combinaison de plusieurs logiques de l'action. Voir DUBET F, 1994, *Sociologie de l'expérience*, Éditions du Seuil, Paris

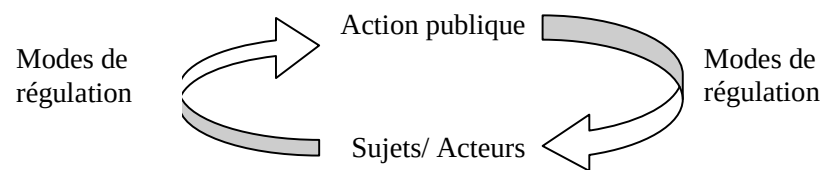
économiques imbriquées dans la sphère sociale cristallisent cette autonomisation reposant sur la reconstruction du territoire et la production des valeurs d'usage. Mais la pluri-territorialité, les rapports sociaux et les réseaux transnationaux qui transcendent les territoires, suggèrent, comme le pensent A. Portes, A. Tarrius et J-Ph Peemans, que le territoire n'est pas un espace figé et cloîtré mais qu'il est transcendé par des modes de régulation déterritorialisés démontrant la prééminence des espaces de régulation sur la régulation de l'espace.

4. Jeu d'acteurs et modes de régulation des échanges et des rapports sociaux

L'interaction entre acteurs divers sur une échelle spatiale donnée, les stratégies d'action et les rapports de pouvoir qui les opposent s'opèrent dans un espace d'interaction assimilable à un jeu d'acteurs structuré que Friedberg appelle un « ordre local ». Il s'agit d'un schéma complexe d'interactions dominées par des rapports de pouvoir et une quête de renforcement des capacités d'action. Ces rapports obéissent à un système de régulation. Le jeu d'acteurs que suggère le modèle théorique retenu se légitime par l'apport de plusieurs travaux sur les minorités issues de différents mouvements migratoires mettant en évidence la quête collective du sens et la production de la territorialité à travers des modes divers d'appropriation des espaces locaux. Il est donc question de saisir les éléments constitutifs d'une telle stratégie. Dans cette dynamique sociale, on va chercher les modalités de construction du sujet et de production de la territorialité. On a exposé les constats véhiculés par certains travaux qui démontrent que la population issue de l'immigration, motivée par sa propre expérience de « transplantation » cherche à se constituer en sujet agissant sur son contexte social. Certains travaux privilégient une perspective d'ethnicité dans l'analyse de ces dynamiques et évoquent le déploiement des stratégies économiques de survie au filigrane d'une ethnicité émergente par le « commerce ethnique ». Nous resterons toutefois attentifs aux pistes pouvant suggérer un outil conceptuel reposant sur la notion de « communauté d'expérience » qui se réfère aux trajectoires d'exclusion sociale, de privation, et de partage des espaces de vie. Mais ces « communautés d'expérience » ne sont pas figées dans des territoires clos et repliés derrière des frontières rigides. Elles sont plutôt mobiles, flexibles, transnationales et tissent des réseaux sociaux pluri-territoriaux. Ces communautés d'expérience pluri-territoriales peuvent reposer sur l'une ou l'autre manière de redéploiement identitaire, de réciprocité et de survie. Ces acteurs, individuels ou collectifs, se forgent en sujets et s'affirment comme acteurs sociaux qui veulent imprégner leurs contextes. Le sujet en gestation implique des rapports de pouvoir, des échanges et des compositions avec d'autres acteurs. Les enjeux,

les stratégies et les logiques diverses qui portent ici sur une problématique de développement local et de production de la territorialité, nourrissent ces rapports de pouvoir. Il a été démontré que l'espace urbain est un carrefour d'intérêts divers et de conflits d'intérêts et que l'espace local est essentiellement un construit social.

Si l'enjeu est supposé être localisé dans la question de la production de la territorialité comme processus de recherche de sécurité matérielle et immatérielle, les rapports sont d'autant plus complexes à appréhender. En empruntant à Friedberg son analyse des rapports de pouvoir qui se structurent, on retient la théorie de la régulation sociale de J-D Reynaud pour appréhender les modes de régulation. Autonome, conjointe et de contrôle, ces régulations permettent de situer les pratiques des acteurs dans un cadre lisible et compréhensible. Ce cadre, selon une approche régulationniste, restitue les logiques d'acteurs et les tensions entre valeurs d'usage et d'échange pour comprendre comment chacun de ces acteurs se positionne face à la stratégie adverse et comment ces acteurs composent et cohabitent. L'apport de la théorie de la régulation sociale de J. D. Reynaud est incontournable pour disposer d'une grille systématisant les différents types de régulation.

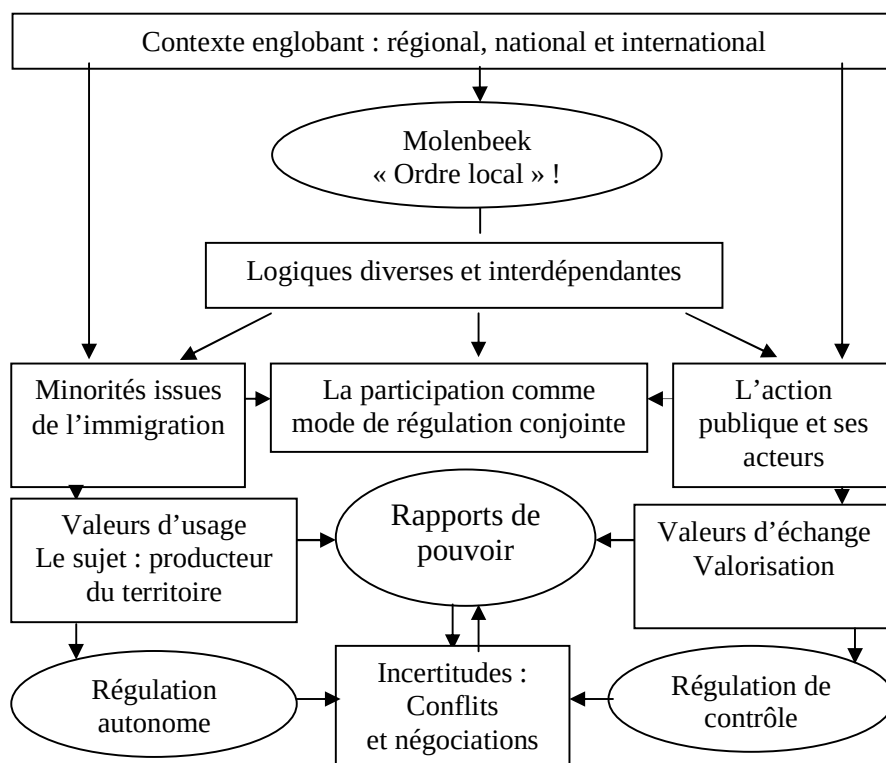


Régulation conjointe, régulation de contrôle et régulation autonome, tels sont les modes de régulation qui vont nous permettre d'appréhender les pratiques et les rapports entre acteurs en relation avec les dispositifs de revitalisation. Nous interrogerons les pratiques de régulation conjointe, en considérant qu'elle implique un processus d'échange et de production collective de la règle et du territoire. Dans ce mode de régulation s'insèrent les pratiques participatives et le processus de concertation autour des projets de revitalisation.

La régulation de contrôle implique la mise en œuvre d'outils de contrainte et de coercition afin de rendre possible une quelconque configuration et d'amener les acteurs à avoir certaines attitudes et comportements. Cette régulation est l'œuvre d'une hiérarchie ou d'un centre de pouvoir dans un contexte marqué par une asymétrie de pouvoir. Dans ce mode de régulation nous inscrivons les pratiques qui visent à modifier la morphologie sociale, à modifier le comportement des acteurs et à les contraindre, par une règle de droit ou autre, à adopter une certaine attitude.

Dans le mode de régulation autonome, nous inscrivons les pratiques des minorités qui visent à se soustraire aux règles de contrôle, à s'indigner, à construire leur propre territorialité dans ses aspects matériels et immatériels et dans leur démarche de recherche de sécurité de l'existence. Les modes d'appropriation de l'objet local et la construction des réseaux sociaux ou transnationaux peuvent s'apparenter à une régulation autonome. En bref, la régulation autonome, c'est ce sujet en gestation et cet acteur qui se forge et qui tente de se procurer une certaine capacité d'action. Nous chercherons à cerner les pratiques des minorités qui ont trait à la production de la territorialité et qui montreront le décalage entre, d'une part, un projet, une conception de l'objet local et une régulation des acteurs dominants, conjointe ou de contrôle, et d'autre part, des processus indépendants de production de la territorialité et d'autres catégories d'action collective.

Mais, ce qu'il faut appréhender, c'est que derrière cette dynamique et à travers ces pratiques, il y a une logique particulière de développement que nous supposons être une forme d'expression d'un projet de territorialité, voire de pluri-territorialité. Ainsi le cadre analytique de cette recherche peut être présenté de la manière suivante :



Ce plan analytique, permettra d'examiner les rapports entre acteurs et les modes de régulation et d'appréhender les stratégies diverses. L'analyse de la logique du projet de revitalisation, de ses promoteurs et de leur stratégie est à notre avis préalable à l'interrogation sur les modes de régulation, les valeurs d'usage ou d'échange qu'ils véhiculent et le jeu d'acteurs qu'ils révèlent.

